



AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE

Tchad



Burkina Faso



Soudan



Djibouti



Sénégal



Erythrée



STRATEGIE 2016-2020

Nigeria



Ethiopie



Niger



Mali



Mauritanie



DOCUMENT CADRE





AGENCE PANAFRICAINNE DE LA GRANDE MURAILLE VERTE



STRATEGIE 2016-2020



DOCUMENT CADRE



TABLE DES MATIERES

LISTE DES TABLEAUX	9
LISTE DES FIGURES	9
INTRODUCTION	10
CHAPITRE I :	12
CONTEXTE GENERAL	12
1.1. ANALYSE DU CADRE GLOBAL ET DU BILAN QUINQUENNAL 2011-2015 DE MISE EN OEUVRE DE L'IGMV	14
1.1.1. Analyse des leçons tirées et défis du PAQ 2011-2015	14
1.1.1.1. Résultats acquis (Ra)	14
1.1.1.2. Contraintes majeures (CM)	19
1.1.1.3. Orientations stratégiques et défis capitalisés	19
1.2. CONTEXTE ET VISION POST 2015	21
CHAPITRE II :	25
PLAN D' ACTIONS 2016-2020	25
2.1. VISION POST 2015	27
2.2. APPROCHE CONCEPTUELLE	27
2.3. STRATEGIE OPERATIONNELLE	28
2.3.1. Principes directeurs	28
2.3.2. Indicateurs et Défis	38
2.3.3. Approche Stratégique	39
2.3.4. Orientations Stratégiques majeures (OSM)	40
2.4. CADRE LOGIQUE D'INTERVENTION (CLI)	40
2.4.1. Cadre Logique de Cohérence	43
2.4.2. Gouvernance opérationnelle	43
2.4.2.1. Schéma de gouvernance locale	44
2.4.2.2. Composantes institutionnelles locales	40
2.4.3. Plateforme d'Appuis scientifiques, techniques et financiers (PASTEF)	52
2.4.4. Dispositif d'Orientat ion, de Pilotage et de Gestion (DOPILG)	52
2.5. Financement et risques	53
2.5.1. Stratégies de Mobilisation	53
2.5.1.1. Ressources domestiques	53
2.5.1.1.1. Contributions statutaires des Etats membres	53
2.5.1.1.2. Interventions directes des Etats dans le Financement	54
2.5.1.1.3. Secteur Privé Local	54
2.5.1.2. Ressources extérieures	54
2.5.1.2.1. Problématique du financement	54
2.5.1.2.2. Sources possibles du financement du PAQ 2016-2020	55
2.5.2. Estimation sommaire des besoins indicatifs de financement du PAQ 2016-2020	56
2.5.2.1. Financement des Programmes et Projets (PPAP et PRS)	57
2.5.2.2. Activités de Coordination et de Suivi	57
2.5.3. Risques dans la mise en œuvre de l'Initiative GMV	59

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFF :	African Forest Forum
Agropor :	Agropole Rural
AI :	Agriculture Intelligente
ALN :	Alliance Nationale
AMCEN :	African Ministerial Conference on the Environment
AMESD :	African Monitoring of Environment for Sustainable Development
AP :	Action Phare
APCN :	Agence de Planification et de Coordination du NEPAD (NPCA en anglais)
ANGMV :	Agence Nationale de la Grande Muraille Verte
APGMV :	Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte
ASM :	Axes Stratégiques Majeurs
ATS :	Actions Techniques Structurantes
BAD :	Banque Africaine de Développement
BID :	Banque Islamique de Développement
BPA :	Budget Programme Annuel
BPAR :	Budget Programme Axé sur les Résultats
CCDT :	Changement Climatique et Développement des Terroirs
CCNUCC :	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CDMT :	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEDEAO :	Communauté Economique de Développement des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC :	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CGDL :	Comité de Gestion et de Développement Local
CGOR :	Cohérence global des Objectifs et Résultats
CILSS,	Comite Inter-Etats de Lutte Contre la Sécheresse au Sahel
CLB :	Communauté Locale de Base
CIP :	Cibles des Indicateurs de Performances
CLB :	Comité Local de Base
CLBB :	Comité Locale de Développement Durable
CLI :	Cadre Logique d'Intervention
CNO :	Comité National d'Orientation GMV
CNUDB :	Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique
CNULD :	Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification
CONACC :	Comité National sur les Changements Climatiques
COPla :	Comité d'Orientation et de Planification
COP :	Conférence des Parties
COR :	Cohérence Objectifs Résultats
CPDN :	Contributions Prévues Déterminées au niveau National
CPRV :	Conservation, Protection, Restauration, Valorisation
DACI :	Domaine Agricole Communautaire Intégré
DEL :	Développement Economique Local
DLI :	Développement Local Inclusif
DNDED :	Dispositif National de Développement Économique Durable

STRATEGIE 2016-2020

CNE :	Capital Naturel Economique
DOIC :	Dispositif opérationnel d'Information et de Communication
DOPILG :	Dispositif d'OrientatIon, de Pilotage et de Gestion
DPA :	Domaines Prioritaires d'Activités
ECD :	Environnement Climat Développement
EDT :	Economie de la Dégradation des Terres
EUMETSAT :	Organisation Européenne pour l'Exploitation des Satellites Météorologiques
ESA :	Agence Spatiale Européenne
FACI :	Ferme Agricole Communautaire Intégrée
FACI +:	FACI avec infrastructure socio-économique de base
FARC :	Fonds d'Adaptation et de Résilience au Climat
FASTEF :	Forum d'Appui Scientifique, Technique et Financier
FORABE :	Forum des Acteurs et Bénéficiaires
FTO :	Fiche Technique d'Opération
GAR :	Gestion Axée sur les Résultats
GDT :	Gestion Durable des Terres
GES :	Gaz à Effet de Serre
GIE :	Groupement d'Intérêt Economique
GIEC :	Groupe Intergouvernemental d'Etudes sur le Climat
GMV :	Grande Muraille Verte
HCO :	Haut Conseil d'OrientatIon
HCOPIl :	Haut Conseil de Pilotage
ICOV :	Indicateurs et Cibles Objectivement Vérifiables
IDH :	Indice de Développement Humain
IGAD :	Autorité Intergouvernementale de Développement des Etats de l'Afrique de l'Est
IMOV :	Indicateurs et Marqueurs Objectivement Vérifiables
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
LADA :	Land Degradation Assessment in drylands project
MPACF :	Manuel des Procédures Administratives Comptables et Financières
NEPAD :	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NPCA :	NEPAD Planification and Coordination Agency
NTD :	Neutralité en Terme de Dégradation
ODD :	Objectifs de Développement Durable
OLD :	Opportunités Locales de Développement
OS :	Objectifs Stratégiques
OSM :	Objectifs Stratégiques Majeurs
OSO :	Objectifs Stratégiques Opérationnels
PAQ :	Plan d'Actions Quinquennal
PAN :	Plan d'Actions National
PASTEF :	Plateau d'Appuis Scientifique et Technique et Financier
PF/PP :	Portefeuille de Programmes prioritaires
PTMATEC :	Plateforme Technique Multisectorielle d'Appuis Techniques et de Conseils
PP :	Programme Prioritaire
PPCSTF :	Plateforme de Partenariat et de Coopération Scientifique et Technique
PPAP :	Programmes Prioritaires d'Actions Phares
PR2E ;	Pôles Ruraux d'Emergence Economique
PTI :	Plateau Technique et d'Innovation
PTMAC :	Plateforme Technique Multisectorielle d'Appuis et de Conseil

STRATEGIE 2016-2020

PRPDD :	Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PCPSTF :	Plateforme de Coopération et de Partenariat Scientifique, Technique et Financier
PPAP :	Programmes Prioritaires d'Activités Phares
PRAAF :	Programme de Relance et d'Amplification de l'Agriculture Familiale
Ra :	Résultats Acquis
RNA :	Régénération Naturelle Assistée
ROVCN :	Restauration, Optimisation et Valorisation du Capital Naturel
R2I :	Résultats et Indicateurs d'Impacts
SAPR :	Système d'Alerte Précoce et Réponse
S & E :	Suivi et Evaluation
S.E :	Secrétariat Exécutif
SGH :	Stratégie Globale Harmonisée
SGEOSIG :	Système Géoréférencé d'Information et de Gestion
SIG/GMV :	Système d'Informations Géographiques GMV
SIOBAP :	Système d'Information, d'Observation et d'Alerte Précoce
SNDEL :	Stratégie Nationale de Développement Economique Local
SPNAB :	Stratégie et Plan Nationale d'Action sur la Biodiversité
SysGCom :	Système de Gestion Comptable
SYSGESCOF :	Système de Gestion Financière et Comptable
TAP :	Trans Africa Pipeline
TFL :	Task Force Rurale
UA :	Union Africaine
UCIDD :	Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable
UEMOA :	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMA :	Union du Maghreb Arabe

« Nous rejetons catégoriquement l'idée selon laquelle l'Afrique doit choisir entre la croissance économique et un développement à faible émission de carbone. L'Afrique doit utiliser tous ses atouts énergétiques à court terme, tout en construisant les fondations d'une infrastructure énergétique à faible émission de carbone et compétitive ».

Kofi Annan

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Aperçu synoptique sur l'état des réalisations des cibles d'indicateurs du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015	14-16
Tableau 2 : Données statistiques sur quelques indicateurs dans les Etats membres de la Grande Muraille Verte	20
Tableau 3 : Couverture et variations des surface des forêts entre 2010 et 2015 (J.N. FAO 2015 Forest Ressources Assessment)	21
Tableau 4 : Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) des Etats Membres de la GMV	22
Tableau 5 : Marqueurs de la Stratégie Globale Harmonisée.....	27-34
Tableau 6 : Rappel des Objectifs de Développement Durable visés par la Stratégie 2016-2020 de la GMV.....	35
Tableau 7 : Description de la configuration des espaces du Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT)	44-46
Tableau 8 : Cadre de cohérence et de structuration du Dispositif d'Orientation, de pilotage et de Gestion DOPILG.....	48
Tableau 9 : Estimation des besoins en financement des PPAP des Portefeuilles, des PRS et de la Coordination	58
Tableau 10 : Ventilation des besoins en financement pour la mise en œuvre des Programmes Prioritaires et le programmes régionaux.....	58

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Cadre logique et de cohérence de l'IGMV	38
Figure 2 : Schéma du dispositif et de la configuration du module CADT	43
Figure 3 : Organigramme indicatif de la Gouvernance et de la Gestion du CADT	47

INTRODUCTION

Dans les terroirs sahéliens à vocation essentiellement agro-sylvo-pastorale, le développement socio-économique, la sécurité alimentaire et les besoins domestiques sont fortement tributaires de la disponibilité des ressources naturelles, notamment les terres arables, les ressources hydriques, forestières et pastorales et de leurs modèles de gestion et de gouvernance. Le potentiel naturel du Sahel est actuellement exposé à différentes formes de dégradation, particulièrement la surexploitation, la désertification, la variabilité climatique et la pression anthropique. Ces agressions multiples, installées au Sahel durant des décennies ont fortement affecté, voire détruit l'immense Capital Naturel du Sahel.

Les impacts multiples et variés sur ces ressources ont aussi affecté l'existence des grands écosystèmes forestiers et les rares reliques de forêts, véritables puits de CO₂ et régulatrices des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Les statistiques sur l'état de dégradation des patrimoines forestiers, bien que variables d'une source à une autre, affichent globalement des taux significatifs de dégradation ou une tendance forte de perte de superficies de couvert végétal par rapport à celles de terrains dénudés. Ces faits témoignent de la vulnérabilité des zones reliques du Sahel très exposées et également celles du bassin forestier traditionnel du Congo particulièrement menacée par la désertification à sa porte et les actions anthropiques encore notables.

Dans les zones saharo-sahéliennes très exposées et peu préparées à restreindre les impacts de plus en plus marqués du changement climatique et de la dégradation des terres, et particulièrement celles au Sud du Sahara, les bases et systèmes de production, déjà fortement touchés sont devenus encore plus vulnérables. Les impacts des fluctuations climatiques et leurs corollaires ont ainsi, très fortement affecté le cadre de vie des populations et les capacités d'émergence socio-économique des Communautés locales. La dégradation notable du Capital naturel, notamment les bases de production ont entraîné la baisse de la productivité agricole et la chute des chaînes de valeurs et en conséquence les revenus des populations.

Les terroirs sahéliens de la Grande Muraille Verte qui sont les plus touchés, sont devenus des terreaux de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et des migrations forcées. Cette situation récurrente au Sahel a exacerbé les risques de tension et de conflits sociaux du fait de la forte compétition sur les ressources reliques et l'absence de solutions alternatives. Les interactions conjuguées entre la désertification, le changement climatique, la dégradation des terres et la perte de biodiversité sont parfaitement bien établies et appellent à une stratégie d'approche intégrée. Ces effets conjugués fortement amplifiés par les mauvaises pratiques d'utilisation des ressources et les pressions anthropiques multiples très marquées dans les terroirs sahéliens sont parmi les causes de dégradation et de perte de bases productives (terres cultivables, ressources en eaux et écosystèmes particuliers et biodiversité etc.).

Les zones arides et semi-arides couvertes par la Grande Muraille Verte représentent un ensemble de patrimoines culturels et biologiques remarquables qu'il convient de conserver, restaurer et valoriser. Cependant, leur vulnérabilité aux aléas et changement climatiques constitue l'une des plus importantes menaces du 21ème siècle dans ces terroirs. Dans ce contexte, les pays du Sahel à faible économie subissant lourdement ces impacts sont dos au mur et doivent rapidement innover leurs stratégies et s'adapter aux défis pour bâtir une résilience durable et assurer un développement économique dans ces zones fortement exposées. Dans ce cadre, ces Etats sahélo-sahariens doivent impérativement pour la survie de leur économie, leur cohésion sociale et leur émergence économique mettre en œuvre à l'échelle de leurs terroirs un modèle opérationnel de Développement Economique intégrant ce double défi climatique et environnemental.

L'Initiative de la Grande Muraille Verte (IGMV) a pour objectif d'être pour les Etats membres, durant la seconde phase 2016-2020, une alternative pour la gestion du changement climatique en tant que modèle innovant de développement durable et de résilience des Communautés locales des terroirs.

Ainsi, dans la seconde phase 2016-2020 de la planification opérationnelle de l'Initiative de la Grande Muraille Verte, la prévention et la gestion des impacts climatiques et environnementaux sur les Communautés locales, les populations et les ressources naturelles sont analysées et prises en charge dans l'approche du développement social et économique et de la gestion durable des ressources naturelles des Terroirs. Cette approche GMV bâtie sur les quatre (04) paradigmes CPRV « Conservation/

STRATEGIE 2016-2020

Protection/ Restauration/ Valorisation du potentiel local » est autocentrée sur l'audit diagnostic et la valorisation économique des Opportunités Locales de Développement (OLD) et s'appuie sur l'Optimisation et la Valorisation du Capital naturel (ROVCN) et l'implantation d'une gouvernance locale efficiente et transparente.

Dans la première phase quinquennale 2011-2015 de la Stratégie Globale Harmonisée, les Objectifs Spécifiques et les Indicateurs mettaient l'accent sur la sensibilisation, la communication, la consolidation des fondamentaux d'une bonne gouvernance opérationnelle, ainsi que sur la création de structures nationales opérationnelles dédiées à la GMV et l'instauration d'Alliances Nationales afin de développer les synergies nécessaires entre les acteurs et parties prenantes au niveau national. Elle ciblait par ailleurs, l'élaboration d'un Cadre Stratégique approprié assorti de Plan d'Action Quinquennal (PAQ) 2011-2015 en cohérence avec les Politiques et Stratégies nationales en la matière, la mobilisation de ressources humaines et financières par la mise en place d'une Plateforme de Coopération et de Partenariat Technique, Scientifique et Financier (PCPTSF) ainsi que la mise en place d'actions pilotes de Gestion Durable des Terres et d'Activités Génératrices de Richesses (AGR).

L'analyse de l'état de mise en œuvre des cibles des Indicateurs des objectifs stratégiques et des impacts attendus dans la mise en œuvre des Programmes et Projets Prioritaires du Plan d'Action 2011-2015 indique globalement des avancées significatives dans la réalisation des feuilles de route. Outre l'effectivité de la réalisation des fondamentaux, les jalons importants qui restent cependant à être consolidés sont d'ores et déjà posés dans l'opérationnalisation de l'Initiative de la GMV.

L'élaboration et la mise en œuvre du second cycle 2016-2020 de la planification stratégique de l'Initiative de la GMV intervient dans le contexte post 2015 et dans la période de démarrage du processus de mise en œuvre des importantes décisions issues de la Conférence des Parties (COP12) à la Convention des Nations Unies de Lutte contre la Désertification (UNCCD) tenue à Ankara en République de Turquie en octobre 2015 et celle sur le Climat (COP21) Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (UNCCC), tenue en décembre 2015 à Paris en France.

Le cycle 2016-2020 est une étape décisive dans l'opérationnalisation de la Grande Muraille Verte. Elle le sera par les impacts et résultats attendus des réalisations concrètes à forte valeur ajoutée et à visibilité parfaite sur les populations ainsi qu'une contribution significative pour la phase de transition vers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Dans l'approche stratégique post 2015, les Domaines Prioritaires d'Activités de la GMV sont recadrés et actualisés en y intégrant les nouveaux paradigmes de l'ère post 2015, notamment le Changement climatique, la Gestion Durable des Terres, la neutralité en terme de dégradation des terres, l'émergence de l'économie verte et les Objectifs de Développement Durable.

Le Plan d'Action quinquennal 2016-2020 est bâti sur cinq (5) Axes Stratégiques Majeurs (ASM) ou Piliers Programmatiques déclinés en vingt six (26) Objectifs Stratégiques (OS) et mis en œuvre dans quinze (15) Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) répartis dans 05 Portefeuilles (PF) de Programmes Prioritaires et Projets Phares. Les ASM du PAQ 2016-2020 sont les suivants :

- ASM01. Gestion Durable des Terres et Économie Verte (GDTECOV) ;
- ASM02. Changement Climatique, Développement Socio-Economique et Gouvernance dans les Terroirs (CCDSEDT) ;
- ASM03. Recherche d'Accompagnement et Développement (RA&D) ;
- ASM04. Communication, Marketing et Plaidoyer (CMP);
- ASM05. Système d'Information, Observatoire, Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP).

La vision 2020 d'aboutir à la transformation des vastes zones arides et semi arides, en Pôles d'Emergence Economique, doit se refléter au travers des impacts et résultats attendus des Programmes du PAQ 2016-2020 à mettre en œuvre pour soutenir la réalisation des objectifs de neutralité en terme de dégradation des terres, de restauration et de protection des

STRATEGIE 2016-2020

ressources naturelles, de réduction de la pauvreté, d'adaptation et de résilience des populations et des Communautés locales au changement climatique. L'approche holistique et écosystémique pour l'atteinte de ces objectifs s'appuie sur la comptabilisation et la valorisation des Opportunités Locales de Développement (OLD) du Capital naturel Economique des terroirs et l'installation d'une gouvernance locale appropriée et responsabilisée.

Le présent Document de Stratégie 2016-2020 de mise en œuvre de la GMV est structuré en trois (03) principaux chapitres.

Le Chapitre Premier est consacré à la définition du contexte général. Il fait l'analyse diagnostique du cadre et des orientations de la Stratégie Globale Harmonisée et le bilan de l'exécution du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015, ainsi que la configuration et les enjeux majeurs de l'ère post 2015, particulièrement dominée par les problématiques Climat et Développement Durable.

Le Chapitre 2 porte sur les éléments directeurs de la Stratégie 2016-2020 notamment les principes, la vision, l'approche conceptuelle, la stratégie opérationnelle, le cadre logique d'intervention et le cadre de Suivi & Evaluation.

Le Chapitre 3 présente le Plan d'Action Quinquennal 2016-2020. Il est constitué de cinq(5) parties :

- L'approche opérationnelle ;
- Les Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) ;
- Les Programmes Régionaux Structurants ;
- Le cadre de Suivi & Evaluation ;
- Les stratégies de mobilisation des ressources.



CHAPITRE I :

CONTEXTE GENERAL

1.1. Analyse du cadre global et du bilan quinquennal 2011-2015 de mise en oeuvre de l'IGMV

La Stratégie Globale Harmonisée (SGH) de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte a été élaborée et adoptée en 2011 par le Conseil des Ministres de l'APGMV. Le processus d'élaboration de la SGH a démarré en décembre 2010 lors d'une rencontre internationale sur le cadre de mise en œuvre de la GMV regroupant les Points focaux de la GMV et du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) des onze (11) Etats membres, des Experts d'organisations internationales et de la Société civile. Cette concertation a permis la définition d'un cadre général d'orientation consensuel portant sur les Axes Majeurs fondateurs de la définition du tracé, des approches stratégique et conceptuelle de la GMV qui a servi de support aux Etats pour l'élaboration de leurs documents nationaux de Stratégie de mise en œuvre de la GMV. Le Document de Stratégie Globale Harmonisée (SGH) est issu de l'harmonisation et de la consolidation des documents nationaux sur la Grande Muraille Verte.

L'évaluation de l'état de mise en œuvre des référentiels de base du cadre d'orientation et du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015 de la Stratégie Globale Harmonisée en terme de cibles, d'objectifs, de contraintes, de défis et de principes fondateurs par les Indicateurs Objectivement Vérifiables (IOV) indique au terme des cinq (5) ans, des avancées significatives dans l'approche conceptuelle et l'opérationnalisation.

L'analyse du bilan de mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte au niveau régional et national du premier cycle 2011-2015 permet d'identifier un certain nombre d'expériences et leçons en termes de résultats acquis (Ra) et de contraintes majeures (Cm) aux plans institutionnel, juridique et réglementaire et en planification opérationnelle.

1.1.1. Analyse des leçons tirées et défis du PAQ 2011-2015

L'Analyse du bilan au terme du premier Cycle 2011-2015 permet de tirer des leçons importantes en terme de Résultats acquis (Ra), de Contraintes majeures (Cm) et Défis et d'identifier des Orientations Stratégiques (OS) pour la seconde phase 2016-2020 de planification stratégique de l'Initiative. Ces Orientations portent essentiellement sur le Cadre Logique d'Intervention (CLI), les principes directeurs, les Objectifs et Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP), ainsi que les cibles d'indicateurs et les impacts attendus.

1.1.1.1. Résultats acquis (Ra)

Les Résultats acquis (Ra) portent sur les indicateurs d'objectifs pleinement atteints sur la base de l'état facilement vérifiable des cibles. Ils concernent principalement le socle des fondamentaux et d'autres indicateurs pour lesquels des jalons importants de performance sont posés et qui seront consolidés dans la Stratégie 2016-2020.

1.1.1.1.1. Socle des fondamentaux

Les fondamentaux portent sur les bases institutionnelles, juridiques et organisationnelles de l'Agence Panafricaine notamment :

- l'instauration de principes directeurs de gestion et de coordination en terme, d'approche conceptuelle, de flexibilité dans l'approche participative et de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) ;
- la définition du Cadre logique et de cohérence, l'élaboration et l'utilisation des outils scientifiques et techniques de Planification Stratégique, de mise en œuvre et de Suivi & Evaluation ;
- l'élaboration et la mise en place des instruments juridiques, réglementaires ;
- la mise en place d'un Système de Gestion Comptable et Financière (SYSGESCOF) paramétré aux normes standards et équipé du logiciel TOM2PRO ;
- la mise en place, le développement et le renforcement d'une large Plateforme de Coopération et de Partenariat Scientifique, Technique et Financier (PCPSTF) pour la mobilisation des ressources et l'harmonisation des interventions des Partenaires stratégiques pour l'appui technique et financier nécessaire dans la mise en œuvre de la GMV.

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL

1.1.1.2. Jalons importants de performance

Outre la réalisation du socle de fondamentaux, des jalons importants, qui seront consolidés et renforcés dans la seconde phase de planification 2016-2020, sont d'ores et déjà posés sur les autres indicateurs. Ils portent globalement sur le cadrage et la mise en cohérence des approches, le renforcement de capacité des acteurs et la phase d'opérationnalisation effective des Programmes d'Actions Prioritaires à l'échelle de tous les Etats membres et de façon plus spécifique :

- le renforcement des capacités techniques des points focaux, ciblé sur les besoins de la GMV ;
- la mise en cohérence des Activités phares de lutte contre les effets de la désertification, du changement climatique des Programmes et Projets de la GMV avec celles de Développement rural ;
- l'installation d'un Système Numérique Harmonisé de Gestion et de Suivi & Evaluation des réalisations et des impacts de la GMV à travers la création en cours du Système d'Information, d'Observatoire et d'Alerte Précoce (SIOBAP) ;
- la création, conformément aux dispositions de la Convention de Structures nationales dédiées à la réalisation de la GMV dans tous les Etats membres et déjà fonctionnelles dans la plupart des Etats membres ;
- les activités de promotion, communication, plaidoyer, marketing et de sensibilisation ayant favorisé une bonne appropriation de l'Initiative et un engagement plus affirmé des Etats membres ;
- la compréhension de la vulgarisation du concept et du label GMV ainsi que leur appropriation par les cibles, les acteurs et la Communauté internationale ;
- l'effectivité de réalisations sur le terrain, notamment l'aménagement, la gestion et la conservation des ressources naturelles et d'activités génératrices de revenus au bénéfice des Communautés à la base, à des degrés variables dans tous les Etats membres ;
- l'établissement et la consolidation des bases indispensables pour impulser l'opérationnalisation effective de l'Initiative GMV, par des activités de terrain à valeur ajoutée pour les populations et leurs terroirs pour l'atteinte des objectifs et impacts attendus en terme de Gestion Durable des Ressources Naturelles et de renforcement de la capacité d'adaptation et de résilience aux effets du changement climatique et de la désertification ;
- la mise en place d'une Plateforme de Coopération et de Partenariat Scientifique, Technique et Financier bien fournie ;
- la cartographie référentielle des zones du tracé de chaque pays ;
- l'amélioration notable des connaissances scientifiques et techniques dans la caractérisation et le choix des espèces végétales adaptées au stress hydrique et à l'aridité des sols ainsi que la capitalisation des bonnes pratiques de gestion durable des terres, de foresterie et d'agroforesterie ;
- le renforcement des capacités techniques ciblé aux besoins de la GMV, notamment en planification stratégique, aux applications des outils de la géomatique au processus de suivi évaluation et à la finance carbone ;
- l'instauration d'Alliances Nationales sur la GMV pour nouer de meilleures synergies, rationaliser et harmoniser au mieux les actions et initiatives au niveau national.

Le tableau 1 ci-après présente un aperçu synoptique du bilan de réalisation des cibles des indicateurs du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015.

STRATEGIE 2016-2020

RESULTATS ACQUIS (RA)				
REF.	Rubr.	Actions phares réalisées	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	
			Suivi post 2015	
COR	Cadre institutionnel et juridique,	Ra1. Mise en place d'instruments juridiques et réglementaires et organisationnels	- La Convention créant l'APGMV est signée et ratifiée ; - Le Statut du personnel adopté ; - Le Règlement Intérieur, adopté.	Mise en cohérence régulière des outils (Stratégies Régionales et Nationales GMV, PAQ...).
		Ra2. Signature, ratification et enregistrement de la Convention créant l'APGMV	- 11 signatures de la Convention ; - 10 instruments de Ratification ; - enregistrement de la Convention de l'APGMV par les Nations Unies et l'Union Africaine.	Processus en cours auprès des institutions ciblées (Nations Unies, Union Africaine).
		Ra3. Mise en place et consolidation des bases institutionnelles et organisationnelles	- L'Organigramme est adopté ; - Les organes statutaires mis en place et fonctionnels ; - Les structures administratives créées ; - Le recrutement des ressources humaines en cours.	Recrutement du personnel complémentaire AFGMV en cours.
		Ra4. Demande d'Admission de l'APGMV en qualité d'observateur aux Conventions des Nations Unies (UNCCC et UNCCD)	- La demande d'admission online transmise aux Secrétariats des Conventions Nations Unies visée.	Suivi en relation avec les Secrétariats des conventions.
	Cadre organisationnel et réglementaire	Ra5. Mise en place d'instruments et d'outils de gestion administrative, financière et comptable	- Manuel des Procédures administratives, comptables et financières (MPACF) approuvé ; - 1 Système de Gestion Comptable et Financière SyGCoF aux normes standards bien paramétrées avec TOM2PRO.	- Révision du Manuel de Procédures au terme de six (6) ans ; - Harmonisation du Système de gestion comptable et financière.
		Ra6. Elaboration d'instruments de Stratégie et de planification	- Cadre de cohérence et Stratégie Globale Harmonisée (SGH) de l'Initiative GMV élaborée et mis en œuvre ; - Plan d'action quinquennal (PAQ) 2011-2015 identifiant quatorze (1) Programmes adoptés et mis en œuvre.	Actualisation des Objectifs Stratégiques de la SGH tenant compte des indicateurs globaux du changement climatique, de dégradation des terres et des (ODD) dans la Stratégie (2016-2020).
		Ra7. Identification des tracés nationaux GMV	Les tracés des onze (11) composantes nationales GMV sont identifiés.	Géoréférencement et Cartographie de la zone d'emprise des tracés nationaux et élaborer la Situation de Référence.
		Ra8. Création et fonctionnement des Structures Nationales GMV	Création de 5 Agences Nationales GMV (Sénégal, Tchad, Mauritanie, Niger, Nigeria), et 6 Structures nationales de gestion et de suivi dédiées à la GMV.	Renforcement des capacités logistiques et opérationnelles des Structures GMV.

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL

RESULTATS ACQUIS (RA)			
REF.	Rubr.	Actions phares réalisées	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)
SPM	Sensibilisation Plaidoyer et Marketing	Ra9. Séminaires, Ateliers et Campagnes de Sensibilisation et de plaidoyer des Communautés internationales nationales et locales	Plusieurs ateliers et campagnes de sensibilisation menées par l'Agence Panafricaine et les structures nationales dans les pays membres et dans les fora internationaux. - Création de site web grandemurailleverte.org ; - Elaboration de supports de promotion (films, posters, affiches, plaquettes, publications scientifiques etc.) ; - Promotions et Conférences scientifiques internationales.
		Ra10. Elaboration et mise en œuvre d'un Dispositif Opérationnel d'Information et de Communication (DOIC)	- Renforcement et amélioration du DOIC, avec création et parution de bulletin de liaison semestriel (Echos du Sahel) et la Revue scientifique online « Terroirs, et Développement » ; - Finalisation du Système d'Information, d'Observatoires et d'Alerte Précoce Réponse (SIOPAR).
		Ra11. Mise en place d'Alliances nationales sur la GMV	Accompagnement des Etats dans le processus de mise en place des Alliances Nationales.
		Ra12. Plateforme de Partenaires	Elargissement et structuration de la PCPSTF.
		Ra13. Signature d'Accords et de Protocoles de coopération	Finalisation et signature des projets d'Accord Redynamisation des Accords avec la mise en œuvre des Axes de coopération visés.
		Ra14. Initiation de Projets structurants	- Promotion du Projet TAP (réunions des Partenaires Prestataires autour du Projet en 2016) ; - Finalisation, mobilisation des financements et mise en œuvre des projets régionaux structurants.
		Ra15. Stratégie de Mobilisation de Financement	- Suivi des requêtes présentées et soumettre d'autres ; - Préparation et tenue de Side-Event sur le financement des Programmes et Projets des Portefeuilles de la Stratégie 2016-2020.

STRATEGIE 2016-2020

RESULTATS ACQUIS (RA)				
REF.	Rubr.	Actions phares réalisées	Indicateurs Objectivement vérifiables (IOV)	Suivi post 2015
		Ra16. Projet de création de Fonds GMV d'Adaptation et de Résilience au Climat (FARC)	Promotion auprès d'institutions financières (BAD, BID, UEMOA, Banque Mondiale, PNUE,...).	Approbation par le Conseil des ministres et mise en place en 2016.
		Ra17. Projet de Création de Banque GMV Carbone	Processus de création de la Banque Carbone GMV entamé en relation avec la République du Soudan avec Feuille de Route.	Finalisation de la création et fonctionnement de la Banque Carbone GMV.
		Ra18 Activités opérationnelles	Réalisations effectives de périmètres importants de reboisement et RNA, d'Agroforesterie et de Restauration des terres dans la quasi totalité des Etats membres	Consolidation et pérennisation des activités en cours et renforcement des activités génératrices de revenus
PP	Mise en œuvre de Projets prioritaires	Ra19. Développement Communautaire et Gouvernance Locale	<ul style="list-style-type: none"> - Formulation de 04 requêtes de financement sur les questions de résilience, développement économique local et de gouvernance, d'appui logistique et technique aux Etats ; - Démarrage de quelques Activités Génératrices de Richesses (AGR) communautaires (jardins polyvalents, maraichages, réserves communautaires etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi des requêtes de financement ; - diversification et Renforcement les AGR, dans les pays ; - mise en œuvre de projets de renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des Populations au changement climatique ; - Promotion des principes, objectifs et techniques de l'Economie Verte dans les activités agricoles et pastorales et la valorisation de la biodiversité.
		Ra20. Recherche d'Accompagnement et Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Appuis à la formation et à la recherche de doctorants et 01 Master ; - Accord Tripartite Afrique-France-Brésil avec appel à soumission de projets scientifiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Programme Régional Formation Recherche GMV sur des thématiques prioritaires sur la GMV ; - Mise en place de Plateau Technique et d'Innovation (PTI) par réseautage de Centres et d'institutions d'excellence de recherche et de formation et de chercheurs et d'enseignants chercheurs.

Tableau 1 : Aperçu synoptique sur l'état des réalisations des cibles d'indicateurs du Plan d'Action Quinquennal 2011-2015

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL

1.1.1.2. Contraintes majeures (CM)

Au terme de la mise en œuvre du Plan d'Actions Quinquennal 2011-2015, un certain nombre de contraintes ont été identifiées dans sa réalisation. Ces contraintes sont d'ordre organisationnel, institutionnel, marketing, capacité logistique et surtout de mobilisation des financements. Elles ont été très souvent sources de dysfonctionnements impactant fortement la performance globale sur le plan des capacités de mobilisation de ressources financières externes et du déroulement planifié des divers Programmes d'Activités annuels de l'Agence. Certaines d'entre elles, susceptibles de peser encore négativement sur l'atteinte des Cibles des Indicateurs de Performance (CIP) dans l'opérationnalisation de la présente Stratégie 2016-2020, au nombre de six (06) ont été diagnostiquées et seront prises en charge dans la nouvelle planification opérationnelle.

Cm01. L'adoption tardive par le Conseil des Ministres de la grille de salaires et avantages du Personnel de l'APGMV n'étant intervenue qu'au 11 avril 2015. Elle a considérablement occasionné un retard dans le recrutement du personnel technique des Directions opérationnelles et en particulier, la Direction de l'Administration et des Finances et la nomination d'un Commissaire aux comptes entraînant aussi un retard dans les missions de certification des comptes de l'Agence.

Cm02. La difficulté dans la mobilisation des ressources tant internes qu'externes notamment, les contributions et les interventions directes des Etats dans le financement de la composante nationale. La GMV tant par son approche, ses objectifs et impacts attendus, constitue un intrant important dans les Stratégies et Politiques nationales de Développement et de gestion durable des ressources naturelles et devrait à ce titre, faire l'objet d'allocations dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT) des politiques budgétaires des Etats et inscrits pour les cinq (05) prochaines années (2016-2020), parmi les priorités éligibles dans les Portefeuilles d'allocations de chaque Etat membre auprès des Partenaires Techniques et Financiers.

Cm03. Le manque de rationalisation et de traçabilité ainsi que l'importante déperdition des ressources financières orientées vers la mise en œuvre de la GMV qui fait actuellement l'objet d'interventions multiples sans grande visibilité et souvent à impacts très limités sur les cibles. L'instauration de guichet unique (Agence d'exécution des Fonds alloués à la GMV) et de retenir le modèle type de projet labellisé GMV à valeur ajoutée pour les cibles, afin de garantir la pertinence des interventions.

Cm04. L'insuffisance et les difficultés de mobilisation des ressources financières dédiées au fonctionnement intégralement prévues dans les contributions statutaires des Etats, dont le taux de mobilisation annuel atteint rarement 25 %. La révision à la hausse de la contribution statutaire des Etats, assortie de la signature d'un contrat de performance est préconisée.

Cm05. L'absence des capacités logistiques et techniques appropriées, à la hauteur des tâches attendues. L'état de vétusté avancé des services forestiers et l'absence de réarmement moral et de motivation des techniciens limitent fortement les interventions sur le terrain. La solution à ces facteurs limitant est prioritaire et la requête « **Renforcement des Capacités logistiques, Scientifiques et Techniques des Etats membres de la Grande Muraille Verte** », projet régional structurant est d'ores et déjà élaborée et soumise aux Partenaires.

Cm06. La nécessité de renforcer l'appui politique et le plaidoyer des Hautes Autorités africaines, notamment l'Union Africaine auprès de la Communauté internationale et des institutions communautaires africaines de développement. Le fort plaidoyer des Chefs d'Etat et de Gouvernement à l'occasion du Sommet sur les Solutions africaines face au changement climatique, notamment l'Initiative de la Grande Muraille Verte et la session ministérielle, tenues respectivement le 1er et le 2 Décembre 2015 en marge du Sommet Climat 2015 à Paris (COP21) ont été décisifs dans la mobilisation de la Communauté internationale et du secteur privé pour la Grande Muraille Verte.

1.1.1.3. Orientations stratégiques et défis capitalisés

La vision 2025 de l'Initiative est globalement la transformation des zones rurales du Sahel très souvent marginalisées et insuffisamment valorisées dans les Stratégies Nationales de Développement Socio-économique malgré les Opportunités Locales de Développement qu'elles recèlent.

La Stratégie opérationnelle est basée sur la création et le développement en 2025 d'un à trois Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD), résilients au changement climatique à travers le renforcement de la viabilité économique de

STRATEGIE 2016-2020

Pôles ruraux d'Emergence Economique (PR2E) créés au terme du PAQ 2016-2020, dans les Unités Communautaires Intégrées de Développement Durable (UCIDD). Les PR2E, bien installés en mettant en place les leviers d'émergence économique issus de la valorisation des OLD et des services écosystémiques et l'installation d'une gouvernance locale inclusive sont les véritables moteurs du Développement Economique des Terroirs.

L'analyse de l'état de performance dans les cibles des indicateurs et des défis fixés dans la planification opérationnelle des objectifs stratégiques du Plan d'Action 2011-2015 à la lumière du bilan, indique des résultats importants sur certains indicateurs et des jalons importants posés dans la concrétisation d'autres. Elle fait également ressortir la nécessité d'accélérer dans l'itinéraire technique l'opérationnalisation des programmes et projets prioritaires pour l'atteinte, à l'horizon 2025 des cibles des indicateurs de la vision. Le bilan tiré du premier cycle de la Stratégie globale laisse apparaître la prise en compte dans la Stratégie 2016-2020 des orientations stratégiques et défis ci-après, portant sur la réalisation d'Actions Phares (AP) de Programmes Prioritaires ciblés :

- (i) réalisation du diagnostic des Opportunités Locales de Développement (OLD) et du cadre juridique des patrimoines fonciers et des ressources transfrontalières sur l'ensemble du tracé de la Grande Muraille Verte et des zones d'emprise ;
- (ii) accroissement des périmètres de reboisement, de mise en défens (RNA) et de restauration et des activités de réhabilitation, conservation et protection des ressources naturelles et des écosystèmes fragiles ;
- (iii) installation de projets pilotes d'activités génératrices de richesses et renforcement et diversification des filières de production et de valorisation en soutien aux activités d'amélioration des capacités d'adaptation et de résilience des Collectivités locales et des populations au changement climatique ;
- (iv) amélioration notable du taux d'accès aux services sociaux de base et aux besoins domestiques pour accélérer l'éradication de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition et en soutien à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- (v) création d'emplois par le développement de l'entrepreneuriat et du microcrédit pour inverser les flux migratoires et fixer les forces vives au profit du développement local ;
- (vi) rétablissement et renforcement des systèmes de production et du développement d'infrastructures communautaires de soutien à la production et la transformation agro-sylvo-pastorales dans l'optique de l'émergence de l'Economie Verte ;
- (vii) réalisation de projets structurants à l'échelle régionale porteurs de services sociaux communautaires de base et à forte intensité d'emplois ;
- (viii) renforcement du processus avancé vers la neutralité en terme de dégradation des terres dans les zones arides de la GMV, par des activités opérationnelles de reboisement, restauration, gestion efficiente des effets anthropiques par des alternatives de substitutions et d'encadrement ;
- (ix) cartographie et caractérisation des puits de carbone des sols et des Systèmes de production agro-sylvo-pastoraux pour la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) ;
- (x) mobilisation de moyens logistiques et des ressources humaines et financières suffisantes ;
- (xi) mise en place et fonctionnement d'un Dispositif Opérationnel d'Informations et de Communication (DOIC) ;
- (xii) mise en place de Plateforme d'Appuis Scientifiques, Techniques et Financiers (PASTEF) ;
- (xiii) création d'un Fonds GMV d'Adaptation et de Résilience au Climat (FARC) pour accompagner la mise en place de la banque Carbone GMV et la mobilisation de Fonds verts ;
- (xiv) mise en place d'un Plateau Technique et d'Innovation (PTI) par le réseautage de Centres et d'Institutions d'excellence de Recherche et de Formation.

1.2. Contexte et vision post 2015

La gestion des défis environnementaux et climatiques est un des enjeux majeurs de l'ère post 2015. Elle l'est et demeurera au centre des politiques de développement pour encore au moins toute la période 2016 à 2030. En effet, l'enjeu impacte sur le développement socio-économique et le cadre de vie des populations et imprime de plus en plus fort son empreinte sur le destin et la sécurité des populations, particulièrement dans les Etats Sahélo-sahariens.

Les contours et la maîtrise de la problématique du climat et ses impacts sont depuis plus de deux décennies au cœur de négociations internationales sous l'égide des Nations Unies impliquant tous les pays devant entrer en vigueur en 2020 pour aboutir à une proposition à valeur d'Accord universel juste.

Ce long processus jusqu'à l'Accord universel de Paris sur le Climat adopté le 13 décembre 2015 a permis d'aboutir à une prise de conscience mondiale de l'enjeu climatique et la nécessité de passer aux actions concrètes et urgentes pour contenir le réchauffement climatique à un plancher de 2°C. et de mettre à la disposition des pays en développement les plus affectés les financements requis pour l'adaptation, la résilience et l'atténuation des émissions de CO₂. L'ère post 2015 est également marquée par l'avènement des nouveaux Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par les Nations unies pour lutter contre la pauvreté et le changement climatique. L'ère contemporaine post 2015 est une étape cruciale pour l'instauration d'un développement plus durable, mieux adapté et inclusif dans un contexte de justice climatique permettant aux moins pollueurs d'être mieux protégés.

D'après les travaux du Groupe Intergouvernemental d'Etude sur le Climat (GIEC), l'Afrique est et sera le continent le plus exposé et le moins bien préparé face au changement climatique. Ainsi pour les pays saharo-sahéliens, classés parmi les pays fragiles, fortement exposés et très vulnérables, la prise en compte et la gestion du paramètre "changement climatique" doivent être au cœur des priorités des Politiques et Stratégies Nationales de développement. Les Stratégies doivent allier de façon pertinente l'ambivalence de croissance économique et développement à faible émission de carbone dans un contexte national de défis multiples de la demande sociale et de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable pour l'éradication de la pauvreté.

Le contexte et les réalités endogènes dans ces Etats, outre cet enjeu climatique, l'ère post 2015 est également marquée par une dynamique démographique croissante, qui fera que quatre (04) habitants sur 10 de la planète vivront en Afrique à la fin du 21^{ème} siècle (UNICEF, 2012) et en corollaire une exigence plus présente en terme de production et de développement inclusif.

Le tableau 2 rappelle quelques statistiques sur les Etats membres de l'espace GMV (Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Soudan, Tchad). Dans cet espace GMV, la population estimée à 396,8 millions d'habitants en 2015, soit un peu plus du tiers des 1,186 milliard d'habitants du continent africain est en pleine croissance et devrait passer à environ 455,59 millions d'habitants en 2020, en se référant aux taux de croissance de la population enregistrés en 2015. L'explosion démographique dans ce contexte de pauvreté du Sahel va accroître et accélérer les flux migratoires et amplifier la demande sociale en matière de création d'emplois et de bien-être.

Par ailleurs, l'analyse des statistiques sur certains indicateurs d'état de l'environnement et de développement de zones arides et semi arides des pays de la Grande Muraille Verte, confirme la vulnérabilité des terroirs sahéliens face aux enjeux environnementaux et climatiques et appelle à une approche intégrée Environnement/Climat/Développement dans le Plan d'Actions 2016-2020 mis en cohérence avec les Politiques et Stratégies Nationales de Développement Durable et le contexte général Post 2015.

Les tableaux 3 et 4 exposent quelques statistiques sur l'état d'indicateurs de référence en 2015 et des projections 2020 ainsi que sur les variations en gains ou pertes de surface de couvert végétal entre 2010 et 2020 dans les Etats membres de la Grande Muraille Verte.

STRATEGIE 2016-2020

Pays	2015										2020					Secteurs clefs			
	Superficie (km ²) X1000	Superficie (km ²) X1000 des terres arides et semi-arides	Population X Million hbts	Croissance moy. Population %	Prévalence Pauvreté %	Croissance du PIB (%)	PNB (US\$)	PIB agricole (%)	Superficie forestières (X1000) *1	Dégradation X 1000 *2 (Ha/ an)	Population X 1 Million hbts	Prévalence Pauvreté %	PNB US(\$)	Croissance du PIB(%)	Dégradation (Ha/ an) x 1000	Agriculture	Elevage	Foresterie	Principales Exportations
Burkina	274,2	205,6	17,9	2,8	40,1	6,4	700	38	15 555	105	20,55	40,1	700	6,4	105	x			Co
Djibouti	23,2	18,5	1	1,5	79,4	7	1 030	2,9	560	16,8	1,08	79,4	1 030	7	16,8	x	x		B
Erythrée	121,32	97	6,8	3,2	30	2,2	29,6	11,6	1532		7,96	30	29,6	2,2		x	x		M
Ethiopie	1 104,3	773,01	94,1	2,6	29,6	8,1	550	47,7	17 116,65	150	102,1	29,6	550	8,1	150	x	x	x	Ca
Mali	1 240	930	16,3	3	45	5	650	38	15 500	100	14,9	46,9	18,9	2,1	400	x	x		Co
Mauritanie	1 030	824	3,7	2,5	31	6,4	1 270	17,1	4 385	127,2	4,19	31	1 270	6,4	127	x	x	x	M et P
Niger	1 267	1 013	17,6	3,9	48,9	5,4	410	37,7	16 000	80	21,31	48,9	410	5,4	80	x	x		B et M
Nigeria	923,7	369	178,7	2,8	46	4,3	2 970	20,6	9 000		205,16	46	2 970	4,3	9	x	x	x	Hy
Sénégal	196	78	15	2,9	46,7	5,9	1 050	15,6	8 673	40	17,3	46,7	1 050	5,9	40	x	x		P, Ag
Soudan	1 861	1 395	38,4	2,1	46,5	4	1 710	26,8	69 000	50	39	44,8	84,07	4,9	50			x	Hy
Tchad	1 284	963	11,6	3		4,2	980	54,3	23 000	140	13,45		980	4,2	140	x	x	x	Hy
TOTAL	7 486,52	5 440	396,8	2		5			166 705		454,59								

Tableau 2 : Données statistiques sur quelques indicateurs dans les Etats membres de la Grande Muraille Verte

Les données populations 2020 sont extrapolées à partir des références de 2015, *1 et *2 sources : <http://www.statistiques-mondiales.com/afrique.htm> Fao: Institut Nationaux Statistiques : M= Mine, P= Pêche, B= Bétail, Hy+ Hydrocarbone, Ag= Agriculture, Ca= Café, Co= Coton.

CHAPITRE I : CONTEXTE GENERAL

PAYS	Superficie X 1000 Km2		% du Territoire	forestière X 1000 ha		2010-2015 Perte/ Gain	
	Territoire	Terres arides	2015	2010	2015	1000x ha	%
Pays							
Burkina Faso	274,2	205	19.6	5 649	5 350	-299	-5.3%
Djibouti	23,2	18,5	-	-	-	-	-
Erythrée	121,32	97	-	-	-	-	-
Ethiopie	1 104 ,3	281,7	11.4	12 296	17 116,65	203	1.7%
Mali	1 240	930	3.9	5 110	4 715	-395	-7.7%
Mauritanie	1 030	824	0.2	242	225	-17	-7.0%
Niger	1 267	1 013	0.9	1 204	1 142	-62	-5.1%
Nigeria	9 237	369	7.7	9 041	6 993	-2 048	-22.7%
Sénégal	196,19	78	43	8 473	8 273	-200	-2.4%
Soudan	1 861,48	1 395	10.3	20 082	19 210	-872	-4.3%
Tchad	1 284	963	8,02	16 000	14 000	-4 000	-12%
TOTAL	27 805,69	6 174,20					

**Tableau 3 : Couverture et variations des surface des forêts entre 2010 et 2015
(U.N. FAO 2015 Forest Ressources Assessment)**

Par ailleurs, les statistiques du document d'orientation de la Banque Africaine de Développement (BAD) intitulé « les solutions pour le changement climatique : la réponse aux impacts en Afrique (2012) » indiquent qu'en Afrique subsaharienne, 40 % de la population ne disposent pas d'eau potable, 68 % d'installations sanitaires convenables et qu'au moins 625 millions de personnes n'ont accès à aucune forme d'énergie moderne et se servent exclusivement de la biomasse. Les projections et estimations statistiques notamment celles de la BAD, prévoient un impact négatif du changement climatique pouvant atteindre pour le continent Africain en 2030 un coût de 3% du PIB correspondant à des besoins de 40 milliards de dollars américains par an en soutien aux efforts d'adaptation et d'atténuation. L'Afrique n'a reçu pas plus de deux (02) % des sommes mobilisées des divers instruments de financement entre 2004 et 2011.

Ce contexte particulièrement marqué par l'Accord universel sur le climat issu de la Conférence des Parties (COP21) de Paris (France) est dominé par les problématiques d'adaptation et résilience, de stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Gestion Durable des Terres vers la neutralité en terme de dégradation, l'Economie verte et le Développement climato-intelligent, ainsi que la transition vers les Objectifs de Développement Durable (ODD).

Le modèle de gestion du Changement climatique et de l'Environnement relève nécessairement de la Gestion Durable des Terres vers une neutralité en termes de dégradation des terres, du renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations et des Communautés locales et des initiatives appropriées d'atténuation des émissions de Gaz à Effet de Serre dans la conduite des Programmes prioritaires de développement socio-économique sobre en carbone. Ainsi, dans cette logique l'approche stratégique dans la Stratégie 2016-2020 GMV dans ce contexte post 2015 prend en compte la trilogie **Environnement-Climat-Développement (ECD)**.

L'approche est une intégration transversale des paramètres et contraintes du hangement climatique et de la variabilité climatique, du taux de dégradation des ressources en terres et forests mais aussi de la contrainte démographique qui est un enjeu de développement mais également de cohésion sociale.

L'Accord sur le Climat, universel, fort et ambitieux doit susciter pour l'Afrique une nouvelle approche et doit constituer un modèle de Développement résilient au changement climatique à faible production de carbone, agissant sur des technologies adaptées, des modèles de production et de gestion durable faibles en émissions de CO2 par la promotion de l'Economie verte et le développement des énergies nouvelles.

STRATEGIE 2016-2020

Dans la trajectoire vers 2030, la Stratégie 2016-2020 va également contribuer aux engagements de Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) des Etats de réduire leurs émissions de GES.

Le Tableau 4 résume les CPDN des Etats membres de la GMV.

Pays	Contributions inconditionnelles CPDN				Contributions conditionnelles CPDN+				Estimations des coûts financiers (Mds US \$)
	2015	2020	2025	2030	2015	2020	2025	2030	
Burkina Faso	0%	-6%	-6%	-6%	0%	-35%	-31%	-25%	-
Djibouti		-20%		-40%		-35%		-60%	7,17
Erythrée		-1.3 MtCO2	-1.6 MtCO2	-1.9 MtCO2		-1.1 MtCO2	-0.9 MtCO2	-0.6 MtCO2	9
Ethiopie	-64%				-64%				-
Mali					-27%				35,742
Mauritanie	-12%				-88%				17,6
Niger		-2,50%		-3,50%		-25%		-34,60%	8,667
Nigeria	-20%				-45%				-
Sénégal		-3%	-4%	-5%		-7%	-15%	-21%	14,558
Soudan	-4%	-5%	-7%	-9%	-11%	-17%	-20%	-27%	22.5
Tchad	-18,2				-71%				21,2

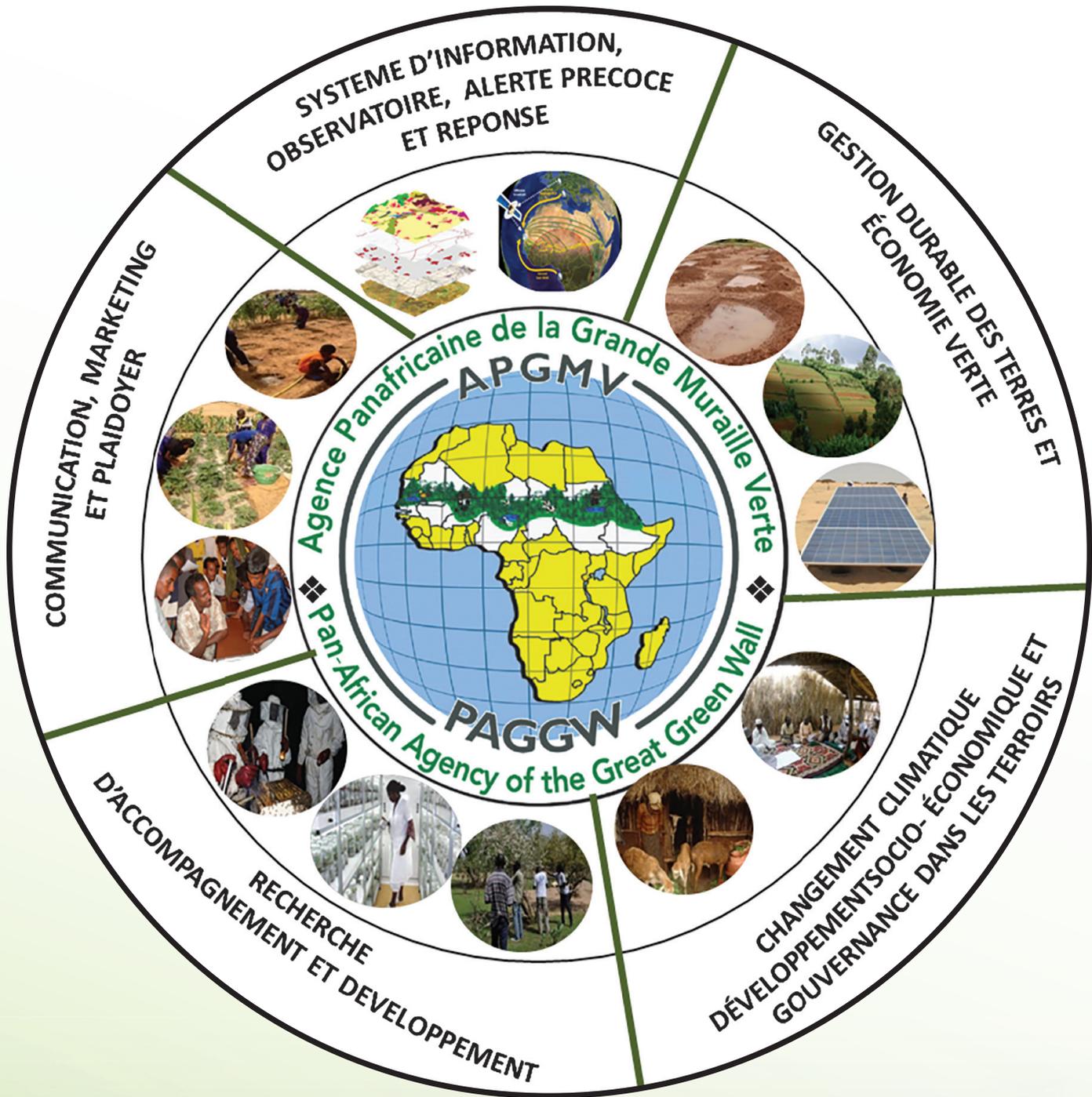
Tableau 4 : Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN) des Etats Membres de la GMV



CHAPITRE II :

**PLAN D' ACTIONS
2016-2020**

STRATEGIE 2016-2020



CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

2.1. Vision post 2015

La vision globale de la Grande Muraille Verte est d'assurer la transformation des zones rurales par l'installation des leviers de développement socio-économique indispensables à la création à l'horizon 2020 de Pôles d'Emergence Economique, qui seront de véritables moteurs de Développement Economique Local (DEL) et à terme des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PPRDD) en 2025. Les PPRDD bien structurés et intégrés dans le Dispositif National de Développement Economique Durable (DNDED) seront à même de contribuer à l'éradication de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition ainsi que la réalisation de la demande sociale en termes, d'emplois, d'accès aux services sociaux de base et l'instauration d'une gouvernance locale efficiente dans les terroirs. Dans le cas des terroirs pauvres, très exposés et peu outillés, l'enjeu est à la fois institutionnel, climatique et environnemental.

Le véritable challenge de la planification opérationnelle post 2015 de la problématique du développement du Sahel est le rétablissement, le renforcement et la valorisation des potentialités et bases de production ainsi que leurs échelles de chaînes de valeur.

2.2. Approche conceptuelle

Le second cycle quinquennal 2016-2020 est l'étape d'opérationnalisation effective des Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) et des Programmes Régionaux Structurants (PRS) à haute valeur ajoutée et impacts positifs sur le développement socio-économique et la gouvernance locale des Communautés locales. L'approche est de réaliser à l'échelle de tous les Etats membres, des activités phares dans l'objectif :

- d'assurer annuellement l'augmentation du taux de reforestation et la réduction du taux de dégradation des forêts, des terres et des écosystèmes des pays traversés par la GMV afin de restaurer, renforcer et protéger le capital naturel ;
- de réaliser l'émergence d'une économie verte tout en renforçant les capacités de résilience des populations et des Communautés aux effets du changement climatique, le développement et la valorisation des opportunités locales de développement (OLD) ainsi que la gestion efficiente et durable des écosystèmes ;
- d'installer le modèle efficient de gouvernance locale apte à assurer le développement inclusif dans les terroirs de l'espace GMV.

L'approche conceptuelle de la présente stratégie 2016-2020 tout en analysant et consolidant les leçons tirées du bilan du premier cycle 2011-2015, intègre les contraintes et indicateurs de l'ère post 2015 fortement dominée par la gestion climatique et les Objectifs de Développement Durable (ODD). Elle s'appuie sur l'objectif d'assurer l'opérationnalisation effective des éléments de la vision au niveau de chaque composante nationale de la GMV par la traduction et l'opérationnalisation des Axes Stratégiques Majeurs (ASM) en Programmes et Projets opérationnels.

L'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte dans ses principes directeurs, son Cadre Stratégique et sa Vision projetée à l'horizon 2025, vise dès 2020, à atténuer fortement les effets de la désertification, à réduire régulièrement le taux de dégradation des Terres et des Ressources en eaux et d'accroître et valoriser concomitamment les superficies de terres restaurées, afin d'installer les conditions viables de développement durable. Il s'agit à terme et dès 2025 de l'atteinte de la neutralité en terme de dégradation des Terres et la transformation des vastes zones jadis marginalisées en véritables Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) résilients et parfaitement intégrés.

L'objectif final est de générer une contribution significative du développement des terroirs à l'atteinte des Objectifs de Développement Durables et une part notable d'au moins un (01) point de croissance du PIB national 2025 dans les Etats membres.

La réalisation dans les cinq (05) prochaines années (2016-2020) des divers Programmes et Projets Prioritaires d'Activités Phares (PPAP) et des Programmes Régionaux Structurants (PRS) de la Grande Muraille Verte vers l'atteinte des Objectifs et

STRATEGIE 2016-2020

des impacts attendus en 2020 et dans la logique prospective de 2025 et vers 2030 est planifiée sur des cibles pertinentes d'indicateurs clefs de Performance selon une approche de Gestion Axée sur les Résultats et l'exécution planifiée de budgets programmes.

Dans les Etats membres, la réalisation des programmes nationaux portant notamment sur la Gestion des impacts climatiques, de la dégradation des terres et du Développement Economique Local dans les terroirs de la GMV demande la mobilisation de financements importants et des appuis multiformes additionnels de la Communauté internationale.

Dans la phase actuelle de la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte, les financements requis sont orientés sur des objectifs et des cibles d'indicateurs clairs de mise en œuvre de projets sur le terrain et à forte valeur ajoutée pour les populations bénéficiaires de la Grande Muraille Verte.

Des efforts particuliers sont orientés sur les problématiques actuelles de la gestion du climat en terme d'Adaptation, de Résilience et d'Atténuation et la dualité changement climatique et développement des terroirs.

2.3. Stratégie opérationnelle

Le contexte général Post 2015 est particulièrement dominé par les questions de Climat, d'adaptation et de résilience, de Gestion durable des Terres, de valorisation du Capital naturel et de la biodiversité, de développement socioéconomique, ainsi que les concepts d'Agriculture Intelligente dans l'optique d'une économie verte et des Objectifs de Développement Durable (ODD) à l'horizon 2030.

L'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte (IAGMV) dans les principes fondateurs de sa vision et de son cadre stratégique s'inscrit dans ces nouveaux paradigmes et dans la logique de l'Agenda 2063 de l'Afrique intitulé " l'Afrique que nous voulons " et les objectifs des Programmes Phares sur le développement Durable de l'Afrique notamment le développement des énergies renouvelables et d'adaptation et de résilience. Les orientations de la Stratégie post 2015, tout en capitalisant et consolidant les acquis du premier cycle intègrent dans les Programmes Prioritaires des Actions Phares (PPAP) du Plan d'Actions 2016-2020, ces problématiques par une approche stratégique basée sur la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et dans la logique de Cohérence Objectifs/Résultats (COR) des Objectifs Stratégiques Majeurs.

Ainsi la Stratégie Globale Harmonisée SGH de la GMV dans sa seconde génération 2016-2020 de planification correspond à la phase d'opérationnalisation et de consolidation de cette réponse africaine aux défis du changement climatique et du développement des terroirs du Sahel. Elle est assise sur une approche régionale, holistique, écosystémique et multisectorielle de développement intégré. Une telle approche prend en compte dans la planification opérationnelle, la définition des Objectifs Stratégiques et des Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP), l'existence avérée d'interactions entre les impacts climatiques et environnementaux et le développement durable. Elle intègre ainsi, les objectifs majeurs des trois (03) Conventions des Nations Unies sur la Désertification, le Changement climatique et la Diversité Biologique.

2.3.1. Principes directeurs

Le Concept " Grande Muraille Verte Dakar-Djibouti " intègre les onze (11) pays saharo sahéliens au Sud du Sahara (Sénégal, Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger, Nigeria, Tchad, Soudan, Ethiopie, Erythrée, Djibouti) se justifiait à la base de l'Initiative Grande Muraille Verte simplement par le caractère prioritaire et l'urgence d'agir d'abord sur la partie au Sud du Sahara fortement exposée à la désertification et au changement climatique. En effet, le rythme de dégradation des terres, les effets récurrents de la désertification amplifiés par le changement climatique dans cette partie de l'Afrique, revêtent un cachet particulier fait de désolation, de précarité, de pauvreté et d'insécurité alimentaire. Agir d'abord sur cette zone est la priorité des priorités dans le séquençage de l'opérationnalisation de l'Initiative.

La Stratégie 2016-2020 s'inscrit comme la phase effective d'opérationnalisation de l'objectif global de créer des Pôles Ruraux d'Emergence Economique (PREE) par la réalisation de Programmes Prioritaires d'Actions Phares sur le terrain à forte valeur ajoutée pour les Populations et les Communautés locales tout en luttant contre la désertification.

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

Il s'agira d'entreprendre concomitamment sur le terrain, les actions phares de restauration, de protection et de conservation ainsi que de gestion durable des terres et des ressources naturelles, notamment hydrauliques et forestières et un package d'activités génératrices de revenus associées à la création et au renforcement des services sociaux de base en terme de santé, d'éducation, d'eau et d'énergie.

L'approche conceptuelle de l'Initiative est structurée autour des principes directeurs ci-après :

(i) le concept de tracé, Il s'agit de zones prioritaires nationales définies à l'échelle des Etats membres d'au moins quinze (15) km de large pouvant contenir des zones en bretelles. Elles sont contenues entre les isohyètes 100 et 400 mm de moyennes annuelles de pluviométrie. Au plan conceptuel, il s'agit de «bandes d'unités végétales multi-espèces», intégrant d'autres systèmes d'utilisation durable des terres et polarisant dans leurs emprises des Pôles d'émergence économiques viables pour assurer à terme la création de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD).

Le tracé renferme dans sa structure, diverses composantes de vocations différentes :

a) des unités végétales multi-espèces

Les unités végétales constituées d'espèces autochtones à fonctions et usages multiples sont essentiellement sélectionnées, pour leur adaptation aux contraintes hydriques et édaphiques des terres arides, leur valeur économique et écologique et leur acceptabilité par les populations locales. Les unités végétales peuvent être :

- des formations naturelles reliques (forêts classées, communautaires et privées) ;
- des formations artificielles anciennes ou nouvelles (y compris les forêts privées) issues des acquis de programmes et projets de la zone), ou à créer à travers des programmes de reboisement ou de regarnissage ;
- des réserves botaniques pour la conservation de la biodiversité végétale ;
- des mises en défens et des périmètres de Régénération Naturelle Assistée au niveau d'aires forestières plus ou moins dégradées.

b) des unités agro-sylvo-pastorales

Les systèmes intégrés de production agricoles, sylvicoles et pastoraux restaurés et renforcés comprennent :

- des cultures annuelles sous verger, périmètres hydro-agricoles arborés, parcs arborés, périmètres maraichers, vergers de plantations fruitières et jardins polyvalents ;
- des pâturages et des zones villageoises et intercommunautaires de parcours et de transhumance ;
- des parcs animaliers, des couloirs de migration de la faune, des aires protégées notamment des réserves communautaires de faune, des parcs nationaux en intégralité ou en partie ;
- des Fermes Agricoles Communautaires intégrées (FACI), exploitant plusieurs systèmes de production et de valorisation et les FACI + constituant des épices centres générés dans l'emprise du FACI concentrant des regroupements humains et un ensemble de Services sociaux et économiques de base.

c) des corridors d'ouvrages hydrauliques et autres points d'eau

Il est prévu de réaliser sur le long du tracé et au niveau des points bas et des zones humides fossiles, un ensemble de bassins de rétention pour le stockage des eaux de pluie et de ruissellement, de mini barrages et retenues collinaires, de forages hydrauliques et de puits pastoraux et de réhabiliter tous les points d'eau existants ;

d) des infrastructures sociales, économiques et commerciales de base

(ii) la contrainte « minimum 100 mm » de moyennes annuelles pluviométriques.

Les paramètres agro-écologiques déterminants dans ces zones arides restent la pluviométrie, la fertilité des sols et la variabilité climatique, tandis que les leviers sûrs de développement, demeurent la gestion durable des ressources naturelles en particulier, agricoles et pastorales. L'enjeu de la sécurité alimentaire et de lutte contre la malnutrition et la pauvreté, pose la contrainte d'une croissance de la production agricole à travers le développement de l'agriculture familiale dans les superficies de terres restaurées et réhabilitées. L'agriculture sous pluie et le pastoralisme sont les piliers majeurs de la production rurale. La prise en compte de la contrainte " minimum 100 mm pluie " est fondamentale dans la délimitation du tracé contenu dans les moyennes annuelles pluviométriques entre 100 et 400 millimètres.

STRATEGIE 2016-2020

Il s'agit d'accompagner les activités opérationnelles par l'aménagement et la mise en exploitation des terres restaurées, la création d'infrastructures de production et de transformation des produits agricoles mais également de renforcer le taux d'accès aux services socio-économiques de base par la réhabilitation et la création d'infrastructures énergétiques et en particulier les énergies renouvelables, d'éducation, de santé et de fourniture d'eau (forages, puits, marres, lacs...), dans les zones d'emprise de la GMV.

(iii) l'adaptabilité et l'acceptabilité des espèces végétales

Les espèces sont essentiellement autochtones et à fonctions et usages multiples. Elles sont sélectionnées pour leur résistance au stress hydrique, leur valeur économique et écologique et leur acceptabilité par les populations locales. Le développement de ces unités par le renforcement et la diversification des espèces à maturation rapide et l'optimisation des chaînes de valeur s'appuieront sur les choix pertinents des espèces végétales, les spéculations et les systèmes de production adaptés au contexte d'où, la nécessité de tenir compte de l'adaptabilité et l'acceptabilité des espèces par les acteurs et bénéficiaires à la base.

2.3.2. Indicateurs et Défis

Le Tableau 5 ci-après rappelle les marqueurs de la Stratégie Globale Harmonisée (SGH), notamment les Indicateurs et défis à la clôture des cibles et les nouvelles projections pour la Stratégie 2016-2020.

MARQUEURS		SEQUENCAGE			Facteurs de succès et de risques
		2011-2015	2016-2020	2020- 2025	
VISION	Transformation des zones rurales arides et semi arides en Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD) intégrés et résilients aux impacts des défis environnementaux et aléas climatiques	Le socle des fondamentaux (Cadre organisationnel, Juridique et d'Orientation Stratégique) est réalisé en vue de l'opérationnalisation de la vision	Pôles Ruraux d'Emergence Economique (PREE), Autonomisation, Adaptation et Résilience des Populations et des Communautés locales aux défis environnementaux et climatiques	Pôles Ruraux de Production et de Développement Durables (PRPDD)	
	Approche multisectorielle intégrée, holistique et écosystémique intégrant : (i) Activités opérationnelles sur le terrain, (ii) Activités de Développement Communautaire et Gouvernance locale (iii) Création et renforcement des services socio-économiques de base (santé, éducation, eau, énergie etc.), (iv) Communication et Plaidoyer et (v) Recherche et Développement	L'approche conceptuelle est bien maîtrisée et bonne appropriation par les acteurs et cibles	L'opérationnalisation des Programmes prioritaires d'Actions phares (PPAP), aut centrée sur l'audit et la valorisation des Opportunités Locales de Développement (OLD) issues du Capital Naturel et par la diversification l'exploitation des chaînes de valeur	(i) Création à l'échelle rurale de Domaines Agricoles Communautaires Intégrés (DACI) par intégration de Fermes Agricoles Communautaires Intégrés (FACI et FACI+) créées et disséminées par effet domino, (ii) création d'Agropoles Rurales (Agropor) par le renforcement de la production et la transformation des produits des DACI pour l'émergence et à la consolidation du rôle moteur des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable dans le développement inclusif des zones rurales	<ul style="list-style-type: none"> • Financement et synergie des programmes sectoriels; • Forte adhésion des acteurs concernés ; • Mise en œuvre effective des projets issus des OLD. Risques : insuffisance de financements.

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

OBJECTIFS MAJEURS	<p>OM01. Lutter contre la désertification, la dégradation des terres et des ressources naturelles et les impacts du changement climatique</p>	<p>Mise en place des bases fondamentales dans le choix des espèces adaptées et des meilleures pratiques</p>	<p>- Renforcement et accroissement des actions de lutte,</p>	<p>Atteinte de la Neutralité en terme de dégradation des terres et augmentation du taux de récupération des terres.</p>	<p>Mise en œuvre effective de l'Alliance Nationale dans chaque pays</p>
	<p>OM02. Auditer, renforcer et valoriser le Capital Naturel et exploiter les chaînes de valeur pour impulser la dynamique</p>	<p>Capitalisation de l'existant</p>	<p>Réalisation d'audits diagnostics du Capital naturel</p>	<p>Valorisation des chaînes de valeur du Capital naturel</p>	<p>Succès : Utilisation des résultats des audits Risques : faible capitalisation des résultats</p>
	<p>OM03. Asseoir un développement socio-économique durable pour assurer la résilience, l'éradication de la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les terroirs sahéliens à travers la création de Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRPDD)</p>	<p>- Mise en place à petite échelle d'activités génératrices de richesses (AGR), - Implantation dans chaque UCIDD de micro-entreprises viables (dans l'exploitation, la transformation des produits agricoles, pastoraux, forestiers, etc.</p>	<p>- Renforcement et diversification des AGR ; - Mise en place de mécanisme de financement et d'autofinancement (Fonds revolving, microcrédits etc.), - Effectivité de la mise en place de PR2E dans les terroirs de la GMV</p>	<p>- Multiplication et développement des PR2E - Mise en place effective et intégration des PRPDD dans le tissu économique national - Contribution des PRPDD à l'économie nationale des pays de la GMV</p>	<p>Succès : Financement des projets Risques : réorientation des financements vers d'autres secteurs non concernés</p>
CONTRAINTES	<p>· Partenariat et synergie</p> <p>· Accessibilité des acteurs aux techniques et Systèmes d'exploitation, - respect des principes directeurs de management et de coordination</p>	<p>Consolidation et renforcement des Résultats acquis</p>			<p>Succès : Bonne appropriation de la vision et de l'approche GMV</p>

STRATEGIE 2016-2020

INDICATEURS ET DEFIS	· Eradication de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire,				
	· Renforcement de capacités techniques dans les divers domaines utiles à la mise en œuvre de la GMV,				
	· Identification et transfert de technologies alternatives fiables,				
	· Forte réduction de la dégradation des Terres et tendance vers la Neutralité,				
	· Rétablissement et Diversification des systèmes de production,				- Pauvreté éradiquée (création d'emplois et richesses)
	· Mise en place du réseau GMV de Systèmes Harmonisés de Gestion et de Suivi & Evaluation, mise en place d'une Plateforme Technique,	- Approche conceptuelle initiée et mise en œuvre dans les terroirs	- Internalisation des objectifs de la GMV (UCIDD mise en place DACI fonctionnels, CADT opérationnels etc.)	- Ressources humaines locales qualifiées,	Risques : Insuffisance des financements
	- Promotion d'un Plan efficient de Communication et de Plaidoyer,	- Jalons importants posés dans les itinéraires techniques		- Dégradation inversée	
	· Mobilisation et utilisation efficiente des ressources en eaux,			- Produits de terroirs labélisés et commercialisés	
	· Disponibilité de moyens logistiques et de ressources humaines et financières attendues,				
	· Mise en cohérence et coordination opérationnelle des activités,				
· Prise en charge correcte des réalités locales.					

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

OBJECTIFS STRATEGIQUES	<p>OS01 : Promouvoir des activités de restauration/ conservation / protection/valorisation des terres, de la biodiversité, des ressources en eaux et des forêts à travers une gestion efficiente et durable ressources naturelles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'aménagement de terres par les meilleures pratiques et techniques forestières est effectif à l'échelle du tracé - Les massifs forestiers sont protégés et renforcés, 	<p>Intensification et diversification des techniques performantes agro-forestières des superficies de terres agricoles et de pâturages dégradés sont restaurées et remis dans les systèmes de production,</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Régénération du couvert végétal et récupération des terres à l'échelle de la GMV, - activités de production et de conservation de la ressource sont bien conciliées 	
	<p>OS02 : Renforcer et diversifier les systèmes de production et de transformation agricoles et pastoraux</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la GMV - Installation et développement de jardins polyvalents, de l'apiculture, et de l'aviculture, pisciculture, l'élevage familial, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les systèmes agro-pastoraux de production et les aménagements d'appui sont bien réalisés et rentabilisés - L'accès à la propriété foncière est entamé 	<p>Les zones restaurées sont repeuplées et les activités agro-sylvo-pastorales développées</p>	
	<p>OS03 : Promouvoir des activités agro-sylvo-pastorales et socio-économiques aptes à assurer la création durable de richesses et la satisfaction des besoins domestiques des populations.</p>	<p>Activités concrètes à impacts socio-économiques menées (petites irrigations, pisciculture, maraichage etc)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les activités concrètes à impacts socio-économiques sont renforcées, - L'amélioration de la productivité, de la transformation et des conditions de conservation et de conditionnement est perceptible, - Un système de microcrédit rural est bien établi avec un taux acceptable de remboursement 	<ul style="list-style-type: none"> - La production et la valorisation des produits agro-forestiers sont pérennisées. - Le tissu économique rural est fortement élargi et diversifié 	<p>Succès : DACI opérationnels</p>

STRATEGIE 2016-2020

OBJECTIFS STRATEGIQUES	<p>OS04 : Réhabiliter et renforcer les services socio-économiques de base en termes de santé, d'éducation, d'infrastructures de communication, d'énergies domestiques et d'eau</p>	<p>les points d'eau (puits, forages, marres et marigots, bassins de rétention, mini barrages) sont réhabilités et/ou aménagés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation effective des points d'eau et installation de bassins de rétention dans les UCIDD, - Gestion intégrée des ressources en eau au niveau local et interétatique est améliorée, 	<ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'un programme régional ou sous régional de fourniture de services énergétiques durables aux populations riveraines de la Grande Muraille Verte grâce à certaines technologies vertes (solaire photovoltaïque, biogaz, bio charbon, biofuels, - L'autosuffisance énergétique est atteinte avec une orientation de la demande vers l'énergie solaire et éolienne, - La gestion et la maintenance des ouvrages hydrauliques par les populations sont maîtrisées, 	
	<p>OS05 : Créer un système d'information et de gestion et un observatoire sur les ressources naturelles des zones arides du Sahel</p>	<p>le dispositif de suivi évaluation, de partage et de diffusion de l'information est installé au niveau central</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le dispositif de suivi évaluation, de partage et de diffusion de l'information est élargi au niveau des Etats membres de la GMV et mis en réseau avec le centre, - La diffusion des informations et des événements liés à la Grande Muraille Verte est effective - La parution du bulletin d'information est effective, régulière et à large diffusion 	<p>inventaire exhaustif des pratiques, expériences et des savoirs dans la gestion durable des zones arides, ainsi que la mise en place d'une banque de données performante sont réalisés et accessibles</p>	

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

OBJECTIFS STRATEGIQUES	<p>OS06 : Mettre en place un plateau technique d'appui à la recherche et à la formation par un réseau de recherche-développement et favoriser la recherche opérationnelle et la mobilité scientifique dans l'espace GMV</p>	<p>l'inventaire et l'actualisation des bonnes pratiques et d'expériences réussies dans la gestion durable des terres sont entamés à l'échelle des Etats membres</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les programmes de formation et de perfectionnement sont réalisés - Les réseaux scientifiques pluridisciplinaires d'équipes de recherche et de laboratoires travaillant et produisant des résultats de haut niveau pour la mise en œuvre, le suivi et l'exploitation des produits de la GMV sont créés et accessibles aux acteurs les savoirs traditionnels en la matière sont inventoriés et les techniques, technologies et pratiques sont améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> - la Production et la valorisation de données de recherche appliquée sur la valorisation des produits GMV sont effectives, - L'accompagnement des Petites et Moyennes entreprises portant sur la valorisation des produits locaux de la GMV est opérationnel 	
	<p>OS07 : Améliorer les conditions de vie des Communautés locales et inverser les flux migratoires vers les zones restaurées</p>	<p>Responsabilisation des communautés locales dans la mise en œuvre de la GMV</p>	<p>Les jalons sont posés pour favoriser le retour aux terroirs des populations</p>	<p>Forte contribution des émigrés dans l'atteinte des objectifs de la GMV</p>	
	<p>OS08 : Améliorer la séquestration de CO2 dans les couvertures végétales, les sols par la mise en œuvre de stratégies et techniques durables et efficaces d'occupation des terres</p>	<p>Les activités opérationnelles liées au reboisement et les techniques de Défense et Restauration des Sols DRS) sont menées</p>	<p>La régénération du couvert végétal de la GMV a permis d'augmenter sensiblement la séquestration de carbone</p>	<p>L'accès au Fonds carbone est effectif</p> <ul style="list-style-type: none"> - La mise en marché des crédits carbone est effective 	

STRATEGIE 2016-2020

IMPACTS ET RESULTATS ATTENDUS	Im.01 : Réduction de l'érosion et restauration des sols dégradés et des ressources forestières, maîtrise des ressources en eau,	Au moins 5% des terres dégradées sont restaurées	L'atteinte de la neutralité en terme de dégradation est entamée	Le processus d'inversion est effectif
	Im.02 : Arrêt de la déforestation, accroissement du taux de reforestation et protection des forêts,	Accès des populations à l'eau potables, usage rationnel des ressources dans les activités de la GMV	60 % de couvert végétal sont rétablis	Equilibres éco-climatiques de la diversité biologique
	Im.03 : Développement et la diversification des filières agricoles, pastorales, sylvicoles porteuses et la valorisation des produits forestiers et création d'emplois, le Développement de l'entrepreneuriat et du microcrédit	Augmentation du couvert végétal et mise en défens des massifs forestiers	Satisfaction des besoins alimentaires des populations augmentation des emplois et retour aux terroirs et l'augmentation des richesses	Forte contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
	Im.04 : Rationalisation de la transhumance	Amélioration du régime alimentaire des populations, création d'emplois et de richesses pour les populations	participation effective des transhumants ans la mise en œuvre de la GMV	Autofinancement des initiatives locales , accroissement des pôles économiques ruraux
	Im.05 : Emergence de pôles ruraux de production et de développement durable (PRPDD),	implication des éleveurs transhumant dans l'approche GMV	Création des conditions favorables du processus de développement des pôles (gouvernance, accompagnement, appui-conseil etc.)	initiative de gestion durable des terres par les transhumants
	Im.06 : Amélioration notable de l'accès aux services socio-économiques de base et à l'alimentation,	Jalons posés pour la mise en place d'une gouvernance locale opérationnelle et efficiente (UCIDD, CLDD, etc.)	Prise en compte des ODD dans la mise en œuvre de la GMV	PRPDD permettent une sécurité alimentaire, une diminution notable de la pauvreté et un cadre de vie meilleure dans les terroirs de la GMV
	Im.07 : Renforcement des capacités de gestion technique et de gouvernance locale des ressources naturelles dans les terroirs,	Contribution de la GMV dans l'atteinte des OMD	Les réseaux scientifiques pluridisciplinaires d'équipes de recherche et de laboratoires fournissent des résultats et accompagnent la mise en œuvre, le suivi et l'exploitation des produits de la GMV	Forte contribution de la GMV à l'atteinte des ODD. valorisation des produits de recherche dans la mise en œuvre de la GMV (développement de l'entrepreneuriat, projets, etc.)
	Im.08 : Eradication de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition,	La collaboration avec les institutions du champ à travers la PPCSTF a permis de jeter les bases de la coopération		

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

IMPACTS ET RESULTATS ATTENDUS	Im.09 : Accélération des conditions d'atteinte des OMD				
	Im.10 : Développement et Renforcement de la coopération SUD-SUD, SUD-NORD, de la mobilité scientifique par la Recherche & Développement et la formation				
	Im.11 : Couverture durable des besoins en produits forestiers, en pharmacopée et en énergie domestique,	- Prise de conscience par les populations de la valeur ajoutée des produits de terroirs, - Apports des mise en défens en PFLN, Bois-énergie	Contribution à l'économie rurale des terroirs de la GMV	Contribution à l'économie nationale et au bien-être des populations	
	Im.12 : Renforcement de la sécurité et la paix dans l'espace saharo-sahélien	Renforcement des liens entre les communautés locales	Renforcement du dialogue et de la cohésion sociale et de la paix dans les terroirs de la GMV	Forte collaboration opérationnelle des acteurs ONG et institutions dans l'espace GMV pour la paix et la sécurité	

Tableau 5 : Marqueurs de la Stratégie Globale Harmonisée

STRATEGIE 2016-2020

2.3.3. Approche Stratégique

La Stratégie Globale Harmonisée (SGH) de l'Initiative GMV, mise en œuvre depuis 2011 à travers le Plan d'Action quinquennal (PAQ) 2011- 2015 est bâtie sur une approche ciblée sur les demandes et besoins prioritaires des populations, les réalités et potentialités des Collectivités locales. Elle s'appuie par ailleurs sur une Planification Stratégique quinquennale par Objectifs et des cibles d'indicateurs. L'approche opérationnelle basée sur une Gestion Axée aux Résultats (GAR) s'inscrit dans une logique de Cohérence Objectifs/Résultats (COR).

Dans la stratégie de mise en œuvre, les zones d'emprise des composantes nationales de la GMV sont délimitées en Unités Communautaires Intégrées de Développement Durable (UCIDD). L'UCIDD au sens du modèle GMV de Développement Economique Local (DEL) est l'entité de base à partir de laquelle se constitue et se développe le Pôle Rural d'Emergence Economique. Elle est un espace intercommunautaire pouvant être à cheval sur plusieurs entités administratives, parfaitement intégrées, économiquement viables par ses potentialités économiques et la masse critique de sa population.

La phase 2016-2020 de la Planification quinquennale de la SGH constitue une étape décisive dans l'opérationnalisation des Objectifs Stratégiques et de la Vision. Dans son élaboration, tout en capitalisant et consolidant les options et leçons tirées du premier cycle 2011-2015, sont opérés un recadrage des réorientations stratégiques, une mise en cohérence avec les Politiques et Stratégies nationales de Développement Durable, Gestion Durable des Terres, de résilience au Changement climatique ainsi qu'une appropriation des nouveaux paradigmes associés à la question du climat. Il s'agit en particulier de :

- (i) la problématique de gestion du changement climatique et ses conséquences en termes d'adaptation, de résilience, d'atténuation et de gestion durable des ressources naturelles ;
- (ii) la limitation du réchauffement climatique à un plancher de + 2o C. à l'horizon 2030 impliquant la mise en œuvre d'instruments d'atténuation et d'adaptation sobre en carbone pour contenir le réchauffement climatique par un effort commun à travers des Contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN). Les CPND annoncées par les différents pays traduisent leur engagement et leur volonté à partager les efforts requis dans les stratégies d'atténuation et d'adaptation au changement climatique sobre en carbone et le recours aux nouvelles technologies adaptées pour atteindre l'objectif universel. Les onze (11) Etats membres de la Grande Muraille Verte, à l'instar des autres pays ont présenté des CPND qui devront être respectées (Tableau 04). La mise en œuvre de tels engagements par les Etats implique la prise en compte de l'interaction trilogique Climat-Environnement- Développement sur laquelle est fondée l'approche de la Stratégie 2016-2020 ;
- (iii) l'engagement des pays développés à contribuer conjointement pour un plancher de 100 milliards de dollars par an à compter de 2020 jusqu'en 2030, qui pourrait être révisé à la hausse en 2025 pour aider les pays en développement à faire face au dérèglement climatique en finançant les activités d'adaptation et en limitant leurs émissions de CO2 ;
- (iv) la mise en place d'un instrument financier, le Fonds Vert pour le climat prévu pour permettre de réduire le déficit de financement des activités d'adaptation et d'atténuation des pays en voie de développement ;
- (v) la transition écologique et du développement de l'Economie verte ;
- (vi) la neutralité en terme de dégradation des Terres ;
- (vi) la transition vers l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) du nouvel agenda de Développement durable pour 2030 défini le 25 septembre 2015 par les Nations Unies, afin d'éradiquer la pauvreté et lutter contre le changement climatique.

La capitalisation des apports attendus de la GMV à travers les indicateurs portera en particulier sur les ODD 1, 2, 6, 7, 8, 10, 13 et 15 rappelés ci-après sur le tableau 06.

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

Tableau 6 : Rappel des Objectifs de Développement Durable visés par la Stratégie 2016-2020 de la GMV

Numéro ODD	Intitulé de l'Objectif de Développement Durable
Objectif 1	Éradiquer la pauvreté sous toutes ses formes et partout
Objectif 2	Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
Objectif 6	Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
Objectif 7	Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
Objectif 8	Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
Objectif 10	Réduire l'inégalité intra et inter pays
Objectif 13	Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
Objectif 15	Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

L'approche de développement rural intégré de l'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte en vue de la transformation des terroirs en Pôles d'Emergence Economique, contribuera grandement à la promotion d'emplois verts, aux objectifs d'adaptation, de résilience et de neutralité en termes de dégradation des terres et de création d'un environnement propice à l'épanouissement des populations au Sahel. Par ailleurs, la Grande Muraille Verte par un important potentiel de séquestration du carbone contribuera à l'atténuation des impacts des émissions de gaz à effet de serre et sera un mécanisme et un instrument opérationnels pour les Etats membres dans le cadre des perspectives de l'Accord universel sur le Climat.

Les Stratégies Nationales de Développement Economique Local (SNDEL) consécutives au processus avancé de décentralisation en cours dans la plupart des Etats membres de la Grande Muraille Verte, visent globalement le Développement Local Inclusif (DLI) des Communautés locales à travers la création d'emplois et le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des populations face au changement climatique. L'approche GMV dans la SNDEL est basée sur l'accompagnement de proximité des acteurs locaux pour une meilleure responsabilisation en vue d'une autonomisation et s'appuie sur l'identification, la gestion durable et la valorisation du Capital naturel économique local, par le développement et la diversification de systèmes de production et de transformation ainsi que l'optimisation des chaines de valeur.

2.3.4. Orientations Stratégiques majeures (OSM)

La gestion des chocs climatiques sur les Communautés et les Populations en terme de renforcement des capacités d'adaptation et de résilience est abordée dans la Stratégie 2016-2020 de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte selon une approche intégrée de Développement rural par des solutions durables. Dans la mise en œuvre du Plan d'Actions Quinquennal 2011-2015 de la Stratégie globale des efforts financiers ont été consentis par les Etats membres de la GMV sur fonds propres. Ces efforts ont permis le démarrage des activités GMV dans la plupart des Etats membres et abouti à des réalisations concrètes dans la lutte contre la désertification, la dégradation des terres et le renforcement des capacités d'adaptation et de résilience des Populations et des Communautés locales dans certains Etats Membres.

STRATEGIE 2016-2020

L'analyse globale des contraintes et des performances par les indicateurs sur l'état d'exécution et la capitalisation des expériences acquises en termes, de Résultats et Contraintes tirés du premier cycle quinquennal 2011-2015 de GMV font ressortir au terme des cinq ans, une Plateforme d'orientations stratégiques assez fondatrices. La capitalisation de la Plateforme d'orientations et leur actualisation au contexte post 2015 dans l'élaboration de la Stratégie prospective post 2015 permet d'identifier des Axes Stratégiques Majeurs (ASM), des Objectifs Stratégiques Opérationnels (OSO) et de fixer le Cadre Logique d'Intervention (CLI) ainsi que le dispositif de Suivi et évaluation de la Stratégie 2016-2020.

La seconde phase 2016-2020 consolide les acquis de la première phase quinquennale 2011-2015 et vise au terme des cinq ans, à installer dans les zones rurales, les bases opérationnelles d'une transformation socio-économique et environnementale favorable à l'émergence de Pôles Ruraux de Développement Durable, viables pour impulser le développement et la mise en valeur des opportunités locales. Le Développement Economique Local des terroirs dans l'approche intégrée de la GMV part du périmètre communautaire de base et s'appuie sur les avantages comparatifs, l'exploitation des Opportunités Locales de Développement identifiées essentiellement du Capital Naturel des terroirs et l'optimisation des échelles de leurs chaînes de valeur.

Cette stratégie dans sa vision prospective post 2015 se réalisera à travers des actions concrètes à fortes valeurs ajoutées pour les populations, une visibilité parfaite sur le développement socio-économique et une contribution significative dans la transition vers les Objectifs de Développement Durable (ODD) en 2030 décrits plus haut.

Les indicateurs et cibles de la Stratégie 2016-2020 s'inscrivent dans la logique des itinéraires techniques de concrétisation de la vision. Cependant, les Objectifs Stratégiques (OS) définis dans le premier cycle sont revus et actualisés pour y intégrer les contraintes et impacts liés à la gestion du climat et la réalité Environnement- Climat – Développement.

2.4. Cadre logique d'intervention (CLI)

La mise en œuvre de la Stratégie obéit à un Cadre Logique d'Intervention (CLI) fondée sur une approche de Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et sur la base de budgets Programmes annuels (BPA). Le CLI prévoit :

- un cadre logique de cohérence ;
- un modèle de gouvernance opérationnelle locale assis sur les réalités locales des terroirs et dans le prisme du Développement Economique Local (DEL) ;
- un cadre d'orientations et de S&E des itinéraires et impacts des Programmes Prioritaires d'Actions Phares (PPAP) ;
- un Dispositif Opérationnel de Pilotage et de Gestion (DOPILG) ;
- une Plateforme d'Appuis Scientifique, Technique et Financier (PASTEF).

2.4.1. Cadre Logique de Cohérence

Le processus de mise en œuvre aux plans juridique et institutionnel et de gouvernance politique de l'Initiative s'inscrit globalement dans les cadres de cohérence et de stratégies nationales de développement et de gestion des ressources naturelles, de dégradation des Terres et de politiques de lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire ainsi que dans les stratégies nationales d'adaptation et de résilience au changement climatique des Etats membres.

Des jalons importants sont déjà posés dans la mise en œuvre de l'Initiative, parmi lesquels :

- (i) l'appropriation de l'Initiative GMV par les Communautés de base, les hautes autorités africaines et la Communauté internationale ainsi que leur engagement dans la mise en œuvre ;
- (ii) la création d'une structure technique régionale de coordination, de planification, de suivi et de mobilisation des ressources à travers l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), créée le 17 juin 2010 à N'Djamena (Tchad) par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de la Grande Muraille Verte avec une structure nationale GMV de relais dans chacun des Etats membres ;
- (iii) la mise en œuvre du PAQ 2011-2015 actualisé au contexte post 2015 (2016-2020),

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

- (iv) l'engagement renouvelé de la Communauté internationale notamment les organes des Nations Unies, la Banque mondiale et le Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM) ainsi que la Banque Islamique de Développement, la Banque Africaine de Développement à soutenir l'Initiative GMV ;
- (v) la mise en place d'une Plateforme de Coopération et de Partenariat Scientifique, Technique et Financier (PCPSTF) réunissant une vingtaine d'institutions régionales, internationales, autour de l'Agence. La Plateforme de Coopération et de Partenariat Scientifique, Technique et Financier, est une structure consultative favorisant une concertation périodique à chaque étape du parcours de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation entre l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte, les Etats membres de la GMV, les Partenaires Techniques et Financiers, les bénéficiaires, les acteurs à la base et les représentants de la Société civile.

L'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte intègre globalement les axes majeurs des politiques nationales de gestion de l'Environnement et prend en charge le profil environnemental du pays membre. Elle s'inspire des politiques communautaires régionales et sous régionales en matière de développement socio-économique, en particulier celles de la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, de gestion durable des ressources naturelles et du développement de l'Agriculture.

Le schéma ci-après présente un aperçu du cadre de cohérence et de pertinence de l'Initiative Africaine de la Grande Muraille Verte (figure 1).

STRATEGIE 2016-2020

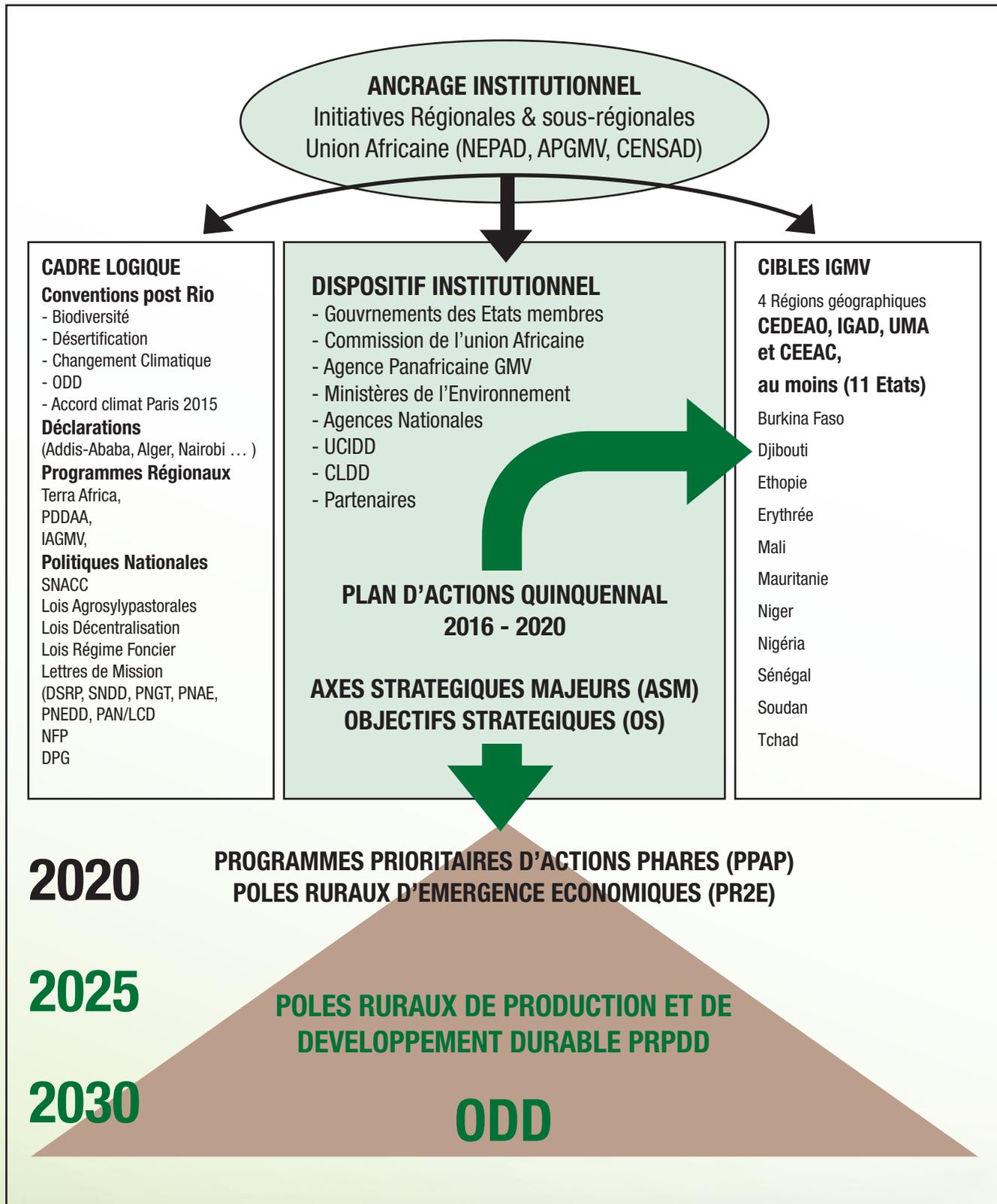


Figure 1 : Cadre logique et de cohérence de l'IGMV

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

L'IGMV tire sa substance et s'intègre dans les objectifs des grands enjeux internationaux portés par les Conventions Cadres des Nations Unies sur la Désertification, le Changement climatique et la Diversité biologique et les Objectifs du Développement Durable (ODD). Elle tire également sa pertinence dans l'analyse environnementale des Etats saharo-sahéliens et en particulier ceux de la bande sahéenne au Sud du Sahara. Elle est en cohérence avec les initiatives et politiques régionales, sous-régionales, nationales et locales à l'échelle des Communautés territoriales à la base en matière de lutte contre le changement climatique, les défis environnementaux (adaptation et résilience au changement climatique, désertification, dégradation des terres, perte de ressources naturelles et de la diversité biologique), ainsi que les effets collatéraux (pauvreté, insécurité alimentaire et énergétique, faible accès aux services sociaux de base, faible probabilité d'atteinte des ODD). Elle concerne quatre (04) des cinq (05) régions géographiques d'Afrique et elle est mise en œuvre dans onze (11) pays saharo-sahéliens de la bande sahéenne au Sud du Sahara d'Est en Ouest.

Dans sa stratégie opérationnelle, l'IGMV est sous-tendue par le partenariat et la mise en synergie ou la capitalisation des programmes et initiatives des institutions nationales, régionales et internationales du champ.

2.4.2. Gouvernance opérationnelle

2.4.2.1. Schéma de gouvernance locale

La mise en œuvre de la planification stratégique et de la Stratégie de Développement Economique Local des terroirs de la GMV nécessiteront la mise en place d'une gouvernance territoriale opérationnelle et adaptée aux objectifs de compétences de gestion décentralisée. L'architecture institutionnelle GMV est mise en cohérence avec les orientations générales des lois sur la décentralisation et prend également en compte la dynamique intercommunautaire.

La gouvernance opérationnelle prônée dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte est conforme aux principes d'approche participative et de Gestion Axée sur les Résultats. Elle s'appuie sur une approche participative dans l'identification des priorités, la planification opérationnelle des Stratégies de développement économique local, plaçant les Communautés locales et les populations à la base au cœur des options et des activités.

A l'échelle locale, le schéma de gouvernance est fondé sur une territorialisation efficiente et opérationnelle poussée à l'échelle des terroirs, dans l'optique de structurer un espace économiquement viable pour favoriser l'installation de Pôles Ruraux d'Emergence économique (PREE). L'intercommunalité horizontale permettant le regroupement de terroirs pour atteindre une taille critique et une viabilité économique est envisagée en cas de nécessité. Elle est assise sur les capacités de l'assiette territoriale à produire à partir des Opportunités Locales de Développement (OLD) du Capital Naturel local par l'optimisation des échelles de chaînes de valeurs, l'essentiel des besoins sociaux, économiques et financiers en dehors des transferts des concours financiers de la puissance publique.

La pérennité d'une telle approche nécessite une plus grande proximité dans l'action, entre les divers acteurs à la base, mais également la disponibilité sous des formats adaptés de données fiables, de cadres d'information, d'échanges et de sensibilisation. Dans le cadre de cet accompagnement de proximité, la Plateforme d'Appuis scientifiques, techniques et financiers (PASTEF) constituée autour de la Task force rurale devrait faciliter l'accès et le transfert des informations et expériences réussies à travers des périmètres expérimentaux et d'incubateurs de projets et d'innovations et d'exploitation d'un Système d'Alerte et de Réponse face aux effets météorologiques et aléas climatiques et environnementaux.

Par ailleurs, la valorisation des produits labellisés de la GMV nécessite la cartographie diagnostique la plus exhaustive possible dans une vision économique des potentialités des terroirs de l'espace Grande Muraille Verte et la production de données spécifiques de recherche opérationnelle et d'innovation.

Les apports des Plateformes des biotechnologies vertes et blanches devraient contribuer à la domestication des espèces, l'amélioration des connaissances des mécanismes physiologiques et phytopathologiques et la maîtrise de la production en qualité et quantité d'espèces locales adaptées à l'aridité.

STRATEGIE 2016-2020

La Plateforme multifonctionnelle va favoriser le décloisonnement des institutions et encourager la mobilité, l'échange d'expériences et de savoir-faire, la formation par la recherche et la disponibilité d'outils et de données utiles de planification et de S&E en temps réel par la mise en place de Système d'Informations et d'un Observatoire. C'est à cet effet, que la création de Centres d'Appui au Développement des Terroirs (CADT) est proposée. Le CADT servira également de centre névralgique opérationnel pour le développement du terroir en impulsant la valorisation des opportunités locales de développement et en appuyant les initiatives locales convergentes, notamment la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et des projets sur la résilience et la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire.

2.4.2.2. Composantes institutionnelles Locales

Les schémas institutionnels et opérationnels de gouvernance locale à l'échelle des terroirs, dans le cas de l'opérationnalisation de la GMV prennent en charge les spécificités locales et les avantages de l'intercommunalité horizontale fonctionnelle pouvant être établie entre terroirs. A l'échelle des terroirs, pour favoriser une gouvernance de gestion participative des populations et des Communautés Locales dans leurs problématiques de développement, le schéma s'appuie sur une structure de gestion à la base assez représentative le Comité local de Développement Durable (CLDD) à sphère de compétence sur une entité communautaire l'**Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD)**.

L'UCIDD est l'entité de base du dispositif de gouvernance opérationnelle à l'échelle locale. Elle est dotée d'une instance de gestion communautaire, le Comité Local de Développement Durable (CLDD), chargé de l'orientation, de la planification, de la Gestion et du Suivi des Politiques et Stratégies de DEL dans l'espace de l'UCIDD. Il s'appuie sur une Plateforme Technique Multisectorielle d'Appui et de Conseil (PTMAC), le Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT), implanté à l'épicentre des UCIDD et pourvoyeur d'appuis et de conseils multiformes en terme d'approche technique et de démonstration, d'organisation, de planification, de diffusion de l'information et de dialogue. Le CADT peut drainer dans sa sphère de compétence une ou plusieurs UCIDD.

2.4.2.2.1. Unité Communautaire Intégrée de Développement Durable (UCIDD)

L'approche participative, indispensable dans la mise en œuvre de la Grande Muraille Verte essentiellement localisée dans les zones rurales, renforce la position des terroirs ruraux dans les processus de développement socio-économique et de gouvernance locale susceptible d'aboutir à la mutation du terroir en Pôle d'Emergence Economique viable en 2020 et en Pôles de Production et de Développement Durable (PRPDD) en 2025. L'effet Domino de transformation et de développement des zones rurales préconisé dans la GMV est itératif et intégrateur. Elle part de l'émergence et ensuite de la démultiplication des Unités agricoles communautaires intégrées viables dans les UCIDD (Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI), pour constituer des Domaines Agricoles communautaires intégrés (DACI) dans l'optique d'implantation d'Agropoles Rurales (AgropoR).

Le Comité Local de Développement Durable (CLDD) constitue l'instance territoriale responsable de la conduite des actions de développement et de la gouvernance à la base de l'UCIDD. Il dispose à travers la création de Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT), d'une Task Force Locale (TFL) d'accompagnement et d'encadrement de proximité sous forme de Plateforme Technique Multisectorielle d'Appui (PTMA) de compétences diverses, constituée principalement des structures publiques et privées, des organisations non gouvernementales, des universités et centres de recherche travaillant dans le développement rural.

2.4.2.1.2. Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT)

2.4.2.1.2.1. Justificatif

L'adoption et la mise en œuvre dans la plupart des pays du Sahel de Politiques et de Stratégies visant à promouvoir le développement local et la gestion durable des ressources naturelles n'ont pas permis d'inverser les tendances observées et favoriser l'appropriation correcte par les populations des terroirs des importantes potentialités, des contraintes de gouvernance locale et de développement communautaire de leurs contrées.

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

L'approche pluridisciplinaire, multisectorielle de la Grande Muraille Verte et sa mise en œuvre dans des terroirs spécifiques, contextes éco-géographiques, socio-économiques et anthropologiques souvent différents nécessitent une stratégie d'accompagnement, d'information et d'encadrement de proximité vers les acteurs du terroir. En effet, le transfert, l'appropriation et la valorisation escomptés de la masse de données scientifiques techniques, d'expériences pertinentes, d'innovations techniques et technologiques variées par les populations cibles et bénéficiaires des terroirs ne sont pas effectifs. Afin d'optimiser les apports de la TFL aux Communautés et populations locales et créer la proximité nécessaire, l'implantation à l'épicentre du terroir de guichets d'informations et d'encadrement s'avère indispensable.

L'objectif global est de mettre en place un nouveau véhicule institutionnel de proximité pour mieux accompagner les acteurs à la base par le renforcement de capacités, la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des Programmes Prioritaires d'Activités Phares (PPAP) pour faciliter l'accélération de l'opérationnalisation de la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande Muraille Verte et des initiatives locales dans le cadre du DEL. Il s'agit de la création de Centres d'Appui au Développement des Terroirs (CADT). Le CADT est une Plateforme multifonctionnelle de services et de conseils implantée sur le terroir au profit des UCIDD pour accompagner le Développement économique local. Il est conçu comme un véritable centre névralgique opérationnel d'appui au Développement du terroir. Il est un hub de techniques, de compétences, d'informations utiles et d'appui conseil pour assurer efficacement la gestion de proximité, d'impulser la cartographie et la valorisation des potentialités locales et d'appuyer les initiatives locales convergentes de DEL et notamment d'adaptation et de résilience des populations et des terroirs face au changement climatique et à la désertification.

2.4.2.1.2.2. Concept

Le CADT labellisé GMV, repose sur le concept de centre d'expansion rurale et le fonctionnement sur celui de ferme-école pour l'apprentissage, la démonstration, les rencontres, la formation et les échanges où les populations locales des terroirs seront les actrices principales en contact direct avec les producteurs de connaissances et techniques utiles directement accessibles. Il s'agit de la création d'un véritable hub de services dans un Centre polyvalent implanté au cœur du terroir pour une plus grande proximité, un appui-conseil plus direct et un meilleur levier d'échanges entre les Producteurs de savoirs et techniques (chercheurs scientifiques, savoirs locaux etc.), la Task Force Rurale (agents de développement local), les ONG et les Communautés à la base.

Le Centre implanté est poly-modulaire et rassemble sur le même site les compétences et opportunités requises pour appuyer le développement du terroir. Il constitue également une plateforme d'échange, de diffusion et de démonstration de savoirs et de bonnes pratiques (traditionnels et scientifiques) et de transfert de technologies et innovations appropriées labellisés GMV pour la Gestion et le Développement des terroirs.

Le CADT dispose d'infrastructures d'accueil, de formation, de communication, d'un Plateau Technique d'appui à la recherche expérimentale et d'innovation, au transfert des innovations au travers de bancs d'essais démonstratifs, de technologies améliorées et d'incubateurs de projets, à l'information et la communication, la formation et au perfectionnement. Il abrite aussi un conservatoire de la biodiversité et des savoirs locaux afin d'informer et sensibiliser les populations aux meilleures pratiques et innovations.

2.4.2.1.2.3. Objectifs

L'objectif global du CADT est de créer dans le périmètre communautaire une Plateforme Technique multisectorielle d'Appuis et de Conseil (PTMAC), dédiée au développement du terroir, assurant la diffusion et le transfert des savoirs et techniques utiles ainsi que la sensibilisation et le renforcement des capacités des Communautés locales dans la gestion durable et la gouvernance opérationnelle des opportunités locales de développement de leur terroir. Il s'agit de mettre à la disposition des acteurs locaux les outils et compétences requis pour l'accompagnement, la formation et l'encadrement de proximité dans la mise en œuvre des initiatives locales de Développement Economique Local.

STRATEGIE 2016-2020

Les objectifs spécifiques sont principalement :

- (i) la création dans les terroirs d'un espace adapté, ouvert aux populations locales pour la formation, l'expérimentation, la diffusion et le transfert des savoirs et techniques utiles dans une perspective de favoriser la gestion durable et de gouvernance par les Communautés à la base, des potentialités des terroirs ;
- (ii) le rapprochement des producteurs de savoirs et techniques des acteurs locaux et promoteurs économiques, en répondant aux besoins en formation, d'expertises, d'études et d'analyses, ainsi que d'organisation et d'encadrement de promoteurs locaux ;
- (iii) la réalisation d'actions de sensibilisation aux effets de la désertification et du changement climatique à travers l'éducation à l'Écocitoyenneté des populations, notamment les jeunes, les écoliers par des supports didactiques, débats, causeries et émissions interactives ciblées dans les radios communautaires et télévisions rurales ;
- (iv) l'organisation de séminaires d'échanges et de formation aux meilleures pratiques de Gestion Durable et de Gouvernance locale et la facilitation de voyages d'études entre organisations et Groupements d'Intérêt Economique (GIE) dans l'espace intercommunautaire ;
- (v) la création et l'encadrement de sessions thématiques de formation et de dialogue inclusif entre acteurs, cibles, gouvernants et décideurs locaux de l'UCIDD sur les Politiques de Développement et de gouvernance locale du terroir et de la région et la nouvelle approche ciblant la triptyque Environnement-Développement-Climat ;
- (vi) la réhabilitation et la conservation de la biodiversité locale (Ex : réserves fauniques, plantes aromatiques et médicinales, etc.) en jouant un rôle de conservatoire (jardin botanique, herbier et réserves fauniques communautaires) ;
- (vii) l'aménagement de sites d'expérimentation, promotion, transfert d'innovations et d'expériences réussies et incubation de projets porteurs, pouvant servir à la mise en œuvre des programmes de développement communautaire du terroir notamment l'agriculture familiale, le pastoralisme, la valorisation des produits forestiers, l'énergie domestique, l'entreprenariat rural et la gouvernance locale ;
- (viii) la création et la mise à la disposition des acteurs, décideurs locaux et chercheurs d'une base de données scientifiques et de savoirs locaux et d'un dispositif d'accès à l'information et aux Données Utiles (Systèmes d'information et d'alerte précoce et réponse etc.), accessibles aux populations dans les formats appropriés ;
- (ix) l'identification et la promotion auprès de la société et en particulier aux populations des terroirs et promoteurs publics et privés nationaux, des capacités des structures de formation et de recherche scientifiques (laboratoires, universités, écoles etc.) offertes en terme de formation, perfectionnement, conseil, fourniture d'informations stratégiques et d'accompagnement ;
- (x) l'identification des opportunités économiques du terroir et des niches d'emplois verts, la facilitation et l'assistance des promoteurs ruraux en phase de démarrage (incubation) de projets à travers des appuis techniques, conseils, et encadrements administratifs et comptables ;
- (xi) le soutien des initiatives locales de production et transformation par l'implantation de Fermes Agricoles Communautaires Intégrées (FACI) polyvalentes pour appuyer le Développement Economique Local et assurer l'autosuffisance et la sécurité alimentaire dans les terroirs ;
- (xii) le renforcement des capacités d'intervention des entités locales dans la mise en œuvre et le suivi de la Grande Muraille Verte.

2.4.2.1.2.4. Structuration et gouvernance

L'implantation de CADT dans les périmètres communautaires se fera selon le maillage des UCIDD obéit à une bonne rationalisation et répond à des critères d'opportunités notamment la variation des contextes éco-géographiques, les spécificités sociologiques et économiques des terroirs, la proximité des structures d'encadrement, de formation et de recherche.

Le CADT est implanté à l'épicentre du périmètre de l'UCIDD et peut avoir dans sa sphère d'influence plusieurs UCIDD. Le modèle schématique de structuration d'un module CADT est donné ci-après :

CHAPITRE II :
PLAN D' ACTIONS 2016-2020

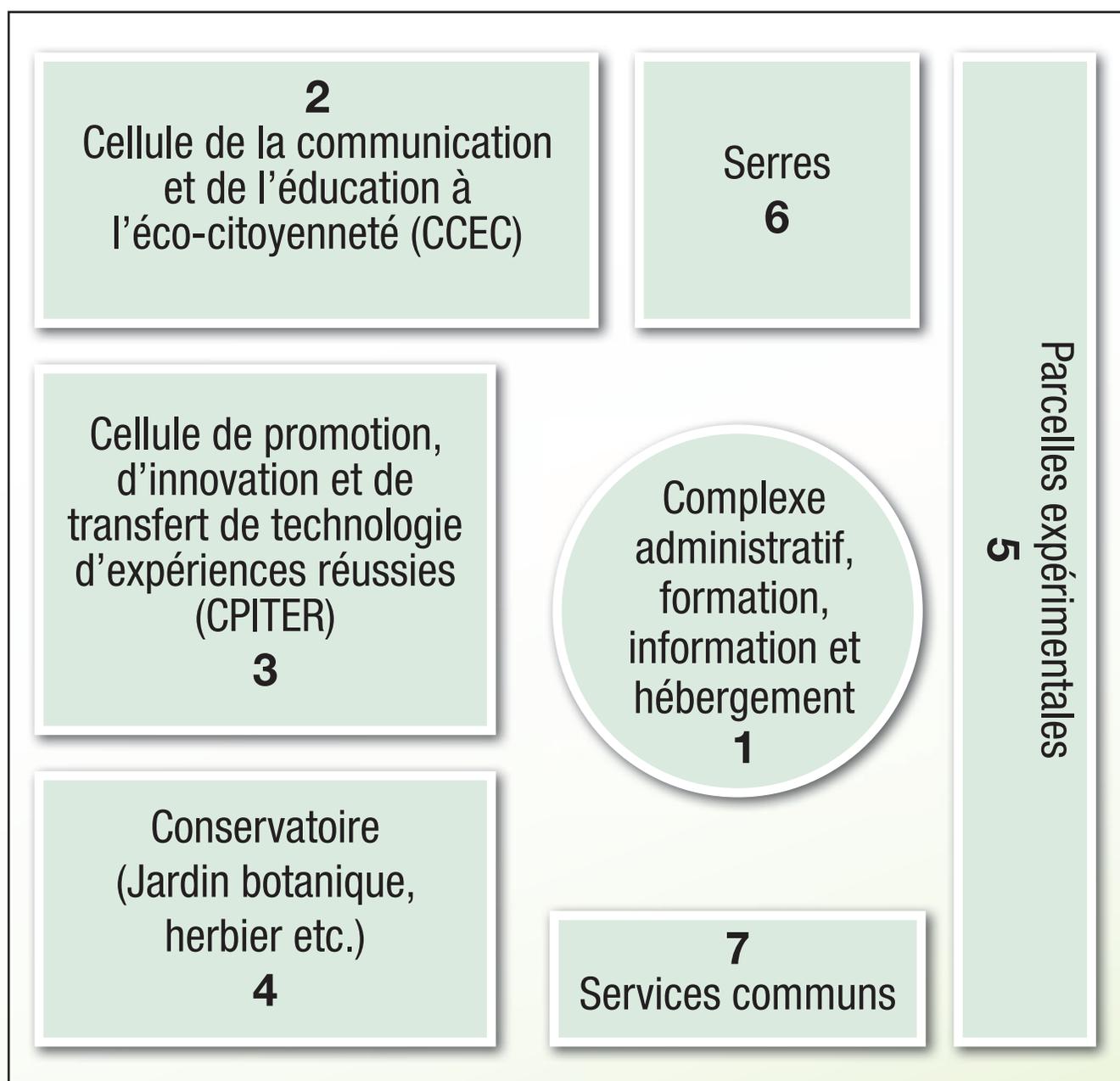


Figure 2 : Schéma du dispositif et de la configuration du module CADT

La composition architecturale et les missions de chacun des espaces constitutifs du CADT sont spécifiées dans le tableau ci-après :

STRATEGIE 2016-2020

Cellules	Zones	Composition	Missions
Complexe Administration, Formation, Information et Hébergement (CAFIH)	Zone 1 (CAFIH)	<ul style="list-style-type: none"> - Bloc administratif, financier et logistique : 05 bureaux administratifs et 1 annexe (logistiques, reprographie) et un hall d'exposition thématique ; - Formation et Information : (02) salles d'atelier et (02) salles multimédia de visioconférence ; - Hébergement (accueil de stagiaires, séminaristes et intervenants) : 05 Chambres de passage et une buvette restaurant (20 Places). 	<ul style="list-style-type: none"> - organiser et gérer le fonctionnement du centre à travers une personnalité dénommée l'Animateur, justifiant d'une grande expertise dans le développement rural, notamment en assurant la planification des activités, les ressources humaines, financières et logistiques ; - assurer la maintenance des infrastructures et la gestion ainsi que la programmation de l'utilisation des ressources du Centre.
Communication Education à l'Ecocitoyenneté (CCEC)	Zone 2 (CCEC)	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Station de radio communautaire ; - 1 salle de documentation (bibliothèque, vidéothèques et salle de lecture) ; - 1 Salle d'initiation à l'informatique et aux TIC (réduction de la fracture numérique). 	<ul style="list-style-type: none"> - développer la capacité des UCIDD à la sensibilisation des populations aux défis environnementaux et climatiques et aux questions prioritaires de développement local, de conservation et gestion durable des ressources naturelles, notamment la biodiversité, les sols et les ressources hydriques ; - sensibiliser au retour au terroir et aux opportunités de création d'emplois verts par l'économie de l'environnement et le développement des AGR des initiatives locales (programme de la Grande Muraille Verte et autres projets de développement local) ; - appuyer la formation et le perfectionnement de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de doctorants, ainsi que décideurs et acteurs locaux sur les thématiques prioritaires de l'Environnement, du changement climatique, de l'économie verte et du développement durable par la protection, la conservation et la valorisation des ressources environnementales.

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

<p>Cellule de promotion, d'innovation et de transfert de technologie d'expériences réussies (CPITER)</p>	<p>Zone 3 CPITER</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 2 salles de cours magistraux ; - 2 salles de formation pratique ; - 2 laboratoires équipés de matériels de base ; - 1 salle de préparation des essais à mettre en place dans les zones 5 et 6 ; - 1 salle d'incubation de projets. 	<p>La CPITER est l'interface entre les producteurs de savoirs et technologies et la société civile (populations locales, promoteurs économiques et consommateurs) en termes d'opportunités et d'innovations techniques. Son rôle principal est d'être à l'écoute et d'accompagner les utilisateurs pour identifier les opportunités économiques et ensuite promouvoir la création ou la diversification de filières de production et de transformation, l'impulsion de micro-entrepreneuriat et de micro-finance ruraux.</p>
<p>Conservatoire de la biodiversité (CBIOD)</p>	<p>Zone 4 CBIOD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 1 herbier du terroir avec un hall d'exposition des pratiques, outils du terroir et produits de terroir ; - 1 Jardin botanique dédié à la biodiversité végétale des milieux arides et semi-arides avec un focus sur les plantes à haute plus-value économique (Ex : essences, plantes aromatiques, plantes médicinales, plantes à haute valeur nutritionnelle, espèces fruitières etc.) ; - 1 périmètre boisé de réserves communautaires constituant une annexe du CADT. 	<ul style="list-style-type: none"> - collecter, décrire et présenter la richesse in-situ du patrimoine végétal des terroirs à travers la création d'herbiers, de jardins botaniques et l'installation de parcelles de jardins polyvalents et de réserves communautaires ; - mettre en place des tests de caractérisation et d'amélioration des ressources végétales endogènes et de valorisation des produits forestiers ligneux et non ligneux du terroir et informer et diffuser les expériences innovantes d'amélioration ; - faciliter les visites des infrastructures végétales et préparer à cet effet pour les écoliers, étudiants et autres visiteurs des fiches techniques et des posters sur la diversité biologique et son utilité.
<p>Station de Recherche Expérimentale (SRE)</p>	<p>Zone 5 SRE</p>	<p>Un périmètre d'expérimentation d'au moins deux (2) hectares et de champs témoins simulant les conditions naturelles d'évolution.</p>	<p>La SRE est une Plateforme technique de recherche expérimentale dotée des infrastructures nécessaires pour assurer in situ l'accompagnement et l'appui aux étudiants, jeunes chercheurs et techniciens impliqués dans des recherches innovantes, ainsi que la maîtrise et le transfert de techniques améliorées et expériences réussies aux populations. Elle est destinée notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - démontrer la faisabilité du processus testé ; - jouer le rôle de vitrine technologique et de transfert de technologies aux utilisateurs ; - assurer par une équipe de chercheurs seniors, une animation scientifique et un coaching à travers des études de cas, des conférences et des visites de terrain ; - identifier et développer des thématiques de recherche expérimentale d'intérêt dans la mise en œuvre et le suivi des programmes et projets de la Grande Muraille Verte et des recherches opérationnelles sur la valorisation de produits forestiers.

STRATEGIE 2016-2020

Batterie de serres et autres dispositifs expérimentaux (SERRES)	Zone 6 Serres	Une batterie de serres tunnels pour héberger les dispositifs expérimentaux des programmes de Recherche & Développement et les projets pilotes labellisés.	La batterie de serres tunnels est créée pour appuyer la mise en œuvre des programmes de Recherche & Développement labellisés Grande Muraille Verte en abritant les dispositifs expérimentaux nécessaires. Elle est destinée également à faciliter le suivi et la collecte de données pertinentes par les chercheurs et la visite guidée d'écoliers et d'étudiants.
Services communs (SC)	Zone 7 SC	<ul style="list-style-type: none"> - Installations énergétiques ; - installations hydrauliques ; - Systèmes d'opération de communication et d'informatique ; - Poste de santé. 	Un bloc de services communs. Il centralise le matériel et équipement assurant (i) l'alimentation énergétique (énergie renouvelable) du CADT, (ii) l'irrigation des dispositifs expérimentaux (goute à goutte par ex. et (iii) la communication et l'informatique (téléphonie, internet et systèmes, etc.).

Tableau 7 : Description de la configuration des espaces du Centre d'Appui au Développement des Terroirs (CADT)

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

Le schéma de gouvernance et de gestion du Centre d'Appui au Développement des Terroirs est spécifié sur la figure 3 ci-après :

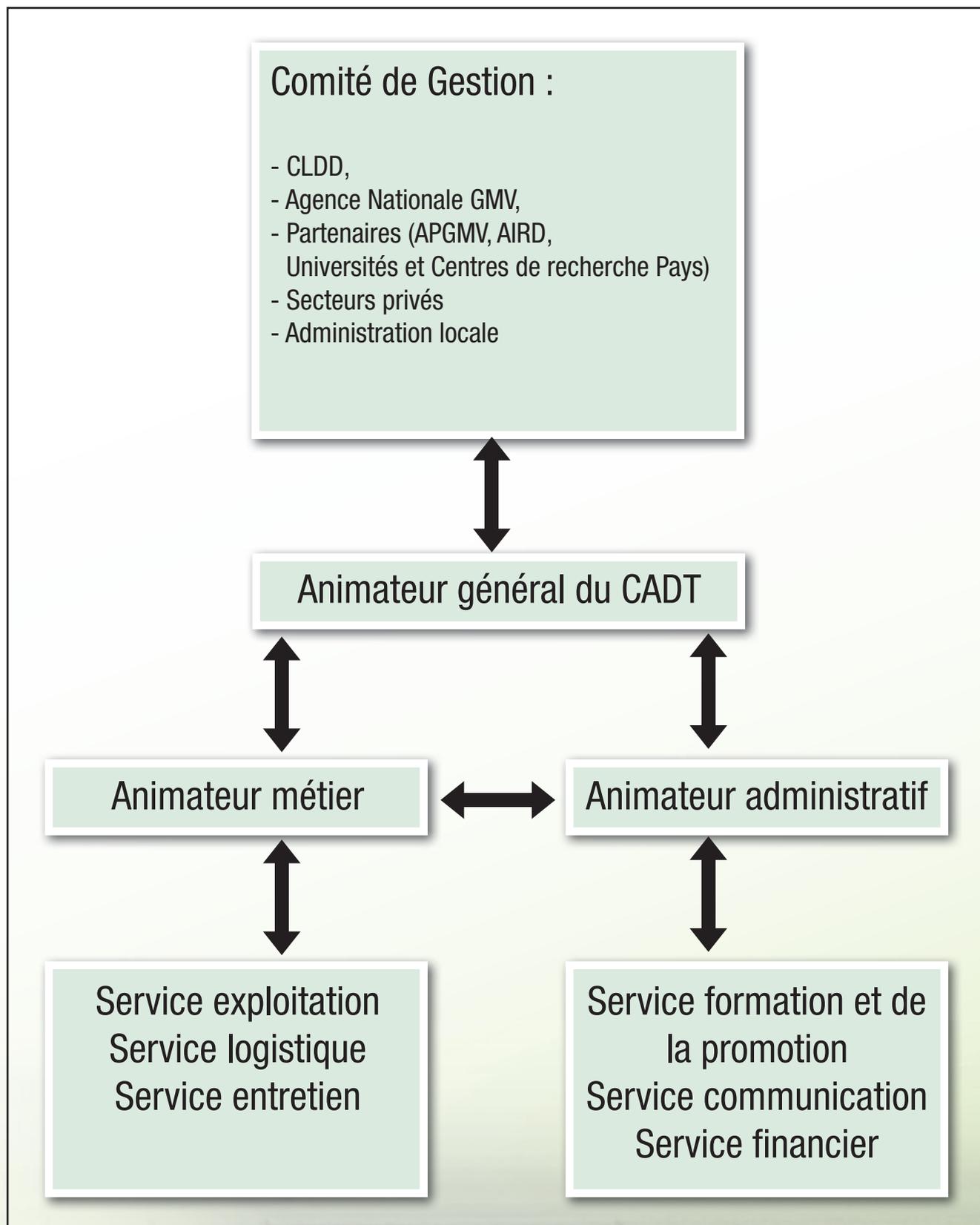


Figure 3 : Organigramme indicatif de la Gouvernance et de la Gestion du CADT

STRATEGIE 2016-2020

2.4.3. Plateforme d'Appuis scientifiques, techniques et financiers (PASTEF)

La mise en œuvre s'appuiera sur l'accompagnement d'une Plateforme d'Appuis scientifique, technique et financier (PASTEF) par le développement de synergies plurisectorielles aux divers niveaux de gouvernance de l'Initiative, régional, national et local.

La PASTEF est un dispositif de facilitation de l'approche participative, inclusive et ascendante du développement local des terroirs et également un instrument d'appui conseil aux structures locales communautaires de gestion. Elle comprend :

- la Plateforme de Coopération et de Partenariat Scientifique, Technique et Financier (PCPSTF) de plus en plus renforcée à l'échelle régionale ;
- les Alliances nationales (AL), structurées et renforcées au niveau national ;
- la Task Force locale (TFL) à l'échelle des UCIDD, rationalisée, mieux structurée et à compétences renforcées ;
- le Forum des Acteurs et Bénéficiaires (FORABE), impliquant tous les acteurs et bénéficiaires des terroirs dans l'emprise de l'UCIDD et dans la sphère de décision du Comité Rural de Développement Durable (CRDD).

2.4.4. Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion (DOPILG)

Afin d'assurer une bonne cohérence dans la gouvernance globale de l'Initiative de la Grande Muraille Verte il est envisagé la mise en place d'un Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion (DOPILG) décliné de l'échelle régionale à l'échelle locale du terroir en différentes instances.

Les instances du DOPILG sont constituées à partir des organes statutaires visés dans la Convention portant création de l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), les institutions de tutelle de l'APGMV, notamment l'Union Africaine et la CENSAD et les organes de gouvernance locale. Elles comprennent le Haut Conseil d'Orientation (HCO), le Haut Comité de Pilotage et les Structures de gestion.

Le Tableau 8 ci-dessous donne la composition et les missions des démembrements du DOPILG.

Dispositif d'Orientation, de Pilotage et de Gestion (DOPILG)			
Instances	Composition	Entités	Missions
Haut Conseil d'Orientation (HCO)	- Union Africaine et CEN-SAD : Assemblées générales.	Régionale	Orientations politiques
	- Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres de l'APGMV	Etats membres IAGMV	
Haut Comité de Pilotage (HCOPI)	- Commission de l'Union Africaine - Secrétariat Général de la CENSAD	Régional	Orientation, Pilotage politiques
	- Conseil des Ministres des Etats membres	Etats membres de l'IAGMV	Suivi et orientation
	- Commissions Economiques Régionales (CEDEAO, CEEAC, UMA et IGAD)	Sous régions	Appui technique
Structures Gestion et Coordination	- Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte	Etats membres	Coordination régionale
	- Structures Nationales GMV	Pays	Coordination nationale
	- Comités Ruraux de Développement Durable	UCIDD	Coordination locale

Le Plan d'actions quinquennal 2016-2020 est élaboré à cet effet et joint au présent document.

2.5. Financement et risques

2.5.1. Stratégies de Mobilisation

La réalisation de la Grande Muraille Verte est un impératif pour assurer la transformation et la valorisation du potentiel des zones arides et semi-aride du Sahel et asseoir un développement plus inclusif dans l'optique de l'émergence économique de ces zones par la création de Pôles Economique Ruraux (PER). La réalisation d'une telle vision et la pérennisation des impacts demandent la mobilisation de ressources humaines et financières suffisantes et planifiées. La mobilisation, la disponibilité et la gestion des ressources financières importantes que requiert la mise en œuvre de la Grande Muraille verte, constituent un des facteurs limitant dans la réalisation de l'Initiative GMV.

Le bilan des cinq (05) dernières années de mise en œuvre a montré que l'une des contraintes majeures résidait dans la mobilisation, la durabilité et le mode d'utilisation des financements aussi bien domestiques qu'étrangers. L'absence d'une bonne maîtrise de la planification des ressources financières a impacté très négativement sur l'avancement du processus. L'un des constats relevés sur la mobilisation et l'utilisation des rares ressources financières extérieures comptabilisées comme appui à l'IGMV est le manque de rationalisation et la déperdition de ces ressources affectées. La Grande Muraille Verte fait actuellement l'objet d'interventions multiples sans traçabilité et souvent à impacts très limités sur les cibles. Il importe de définir un guichet unique (Agence d'exécution des Fonds alloués à la GMV) et de retenir le modèle type de projet labellisé GMV, afin de garantir l'impact et la visibilité des interventions. Dans ce cadre, Il faut fixer un pourcentage d'au moins 60% à consacrer spécifiquement à des réalisations sur le terrain sur tout financement dédié à la GMV.

Les ressources financières susceptibles d'intervenir dans la mise en œuvre de la GMV sont les ressources domestiques, issues des Etats membres et du Secteur privé local et les ressources Externes mobilisées auprès d'Agences de Coopération, d'institutions internationales et des principaux mécanismes et instruments de financement notamment ceux des Conventions des Nations Unies sur le Changement climatique, la lutte contre la désertification et la diversité biologique.

Les besoins en ressources financières pour le financement du Plan d'Action quinquennal 2016-2020 se répartissent en budget de fonctionnement et d'équipement des structures de coordination et d'Opérations et en budget programmes, consacrés à l'exécution sur le terrain d'une part des Programmes et Projets prioritaires d'Actions Phares (PPAP) des cinq portefeuilles et d'autre part les Programmes Régionaux Structurants (PRS) au nombre de neuf (09).

2.5.1.1. Ressources domestiques

Elles proviennent d'une part des Etats membres par les contributions statutaires exigibles au budget de fonctionnement de l'APGMV et les interventions directes dans la mise en œuvre des composantes nationales GMV. Elles sont également issues des ressources mobilisées auprès du secteur privé local dans le cadre de leurs interventions dans la réalisation des Programmes et projets GMV.

2.5.1.1.1 Contributions statutaires des Etats membres

Les contributions statutaires exigibles des Etats sont consacrées dans leur quasi-totalité aux charges de fonctionnement et quelques investissements de l'Agence. Malheureusement, le niveau de la contribution annuelle par pays fixé depuis la création de l'Agence qui n'est pas compatible avec les charges de l'Agence ainsi que les difficultés attachées à leur mobilisation ont limité fortement les activités de l'Agence. Ce taux devrait être relevé de 100 % et un plan opérationnel d'apurement des créances de l'Agence sur les Etats mis en place pour assurer la viabilité technique et financière de l'Agence et lui permettre d'alimenter la rubrique Fonds d'Intervention dans les Programmes et Projets (FIP), prévu pour s'acquitter des engagements contractuels dans le cofinancement des Programmes et d'amplifier ses Activités de promotion et de plaidoyer.

STRATEGIE 2016-2020

2.5.1.1.2 Interventions directes des Etats dans le Financement

Dans le cadre de la mise en œuvre des composantes nationales de la GMV, les Etats membres de l'Initiative ont pour la plupart consenti à des efforts financiers importants sur leurs ressources nationales. Ces efforts financiers témoignent de la volonté et de l'engagement de ces Etats. Ils ont joué un rôle catalyseur dans le lancement de la mise en œuvre de la GMV et ont contribué à la mobilisation des Partenaires.

L'analyse des Objectifs stratégiques (OS) et de la Vision de l'IGMV indique les impacts et valeurs ajoutées sur les Politiques nationales de développement socio-économique, de restauration et de gestion durable des ressources naturelles et des écosystèmes dégradés, de protection et d'économie du Capital naturel par l'optimisation des chaînes de valeur qu'il est impératif de prendre en compte dans la comptabilisation des paramètres macro-économiques. Cependant, la comptabilisation de la GMV en terme de résultats et impacts dans l'atteinte des objectifs de développement socio-économique, de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, la Gestion durable et l'accroissement des Terres arables par les actions de restauration n'est pas encore effective dans les Etats membres et les Programmes et Projets GMV ne pas toujours classés parmi les priorités de financement.

La contribution économique réelle attendue de l'IGMV, devrait amener les Etats et leurs partenaires à considérer les Programmes et Projets nationaux GMV parmi les priorités nationales et leur faire bénéficier à ce titre :

- **d'allocations dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)** des politiques budgétaires des Etats pour soutenir la réalisation de la composante nationale. A cet effet, le mécanisme de Contrat de Performance basé sur une feuille de route stratégique établi entre Etat et Institution est à encourager pour faciliter une meilleure planification des Actions Phares des Programmes et Projets sur la base de budget programmes ;
- **de classement parmi les priorités nationales éligibles aux Portefeuilles** d'allocations pays des Etats membres auprès des Partenaires Techniques et Financiers. Ce classement faciliterait la mobilisation de financements et de la prise en charge des taux de bonification auprès d'institutions financières qui ont été approchées et ont manifesté leur engagement à soutenir en cofinancement les Projets nationaux des Etats membres de la GMV.

2.5.1.1.3. Secteur Privé Local

La mise en œuvre de la Grande Muraille verte, ouvre d'importantes opportunités économiques au secteur privé local. En effet, l'approche intégrée du développement économique local basée sur l'exploitation et la transformation des produits variés de la GMV ainsi que le renforcement des infrastructures de base à travers la réalisation des 15 PPAP et des 9 PRS dans l'optique de création de PRPDD. Elle offre un important gisement d'opportunités d'affaires au secteur privé en général et au privé local en particulier. Les opportunités d'affaires s'inscrivent dans le cadre de Partenariat Public Privé (PPP) avec les Etats et les Communautés locales ou en joint-venture avec le secteur privé international.

Des activités de promotion en direction du secteur privé sont prévues dans le courant de 2017. L'organisation de Side Event sur les opportunités économiques de la GMV et la création de Data Rooms au siège et dans les agences nationales sont envisagées.

2.5.1.2. Ressources extérieures

2.5.1.2.1. Problématique du financement

Les cinq (05) ans du premier cycle quinquennal de la mise en œuvre ont permis de mieux cerner la Portée économique et stratégique de la Grande Muraille Verte, son importance et ses impacts sur le développement humain et la conservation et la protection de l'environnement et la résilience et l'adaptation aux effets du changement climatique.

Les douze (12) impacts de l'approche intégrée rappelés ci-après reflètent le positionnement et la contribution de la Grande Muraille Verte en direction des problématiques et préoccupations post 2015 de la Communauté internationale :

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

- (1) une intégration des trois conventions cadres des Nations Unies ;
- (2) un Programme de développement intégral durable des terroirs ruraux (PDIDTR) ;
- (3) une approche d'économie verte rurale et de développement de l'Agriculture familiale;
- (4) un bassin d'emplois des jeunes et un vecteur d'inversion migratoire ;
- (5) une mosaïque de puits de carbone et de capture des gaz à effet de serre dans le cadre de l'atténuation et les Contributions Prévus...;
- (6) un mécanisme d'adaptation et de résilience au changement climatique des Populations et Communautés vulnérables des Terroirs ruraux du Sahel ;
- (7) une contribution significative à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- (8) un mécanisme de gestion durable des Terres vers la neutralité en terme de dégradation des terres et de protection et conservation des forêts ;
- (9) un mécanisme de lutte contre la pauvreté, la malnutrition et l'insécurité alimentaire ;
- (10) un intrant puissant de Plans d'Emergence Economique par la réhabilitation du potentiel du monde rural ;
- (11) une contribution importante à l'amélioration des indices macro-économiques, aux taux de croissance économique notamment le PIB agricole pour 1 à 2,5 points, l'indice de développement Humain des Etats membres ;
- (12) un atout et un vecteur de paix, de cohésion et d'intégration harmonieuse.

L'atteinte et la pérennisation de tels impacts nécessiteront la disponibilité de financement durable, c'est à dire suffisant et planifié dans la durée du PAQ 2016-2020. Dans ce cadre, il est proposé la mise en place d'un **Plan d'Intervention Financière Spécifique GMV (PIFS/GMV)**.

En effet, la forte Valeur Ajoutée que pourrait apporter la réalisation de la Grande Muraille Verte au Développement socio-économique, à la cohésion sociale et à l'intégration régionale politique et économique des Etats membres classés parmi les fragiles à très fragiles constitue un faisceau de facteurs qui justifierait l'urgence du Plan d'Intervention Financière Spécifique GMV (PIFS/GMV). Une telle initiative est dans le prolongement de la Rencontre de haut niveau des Chefs d'Etat et de Gouvernement tenue le 1er décembre 2015 à Paris en marge de la COP21 sur les solutions de l'Afrique face au changement climatique, en particulier sur l'IGMV et s'inscrit dans la logique de la mobilisation des ressources financières annoncées par les différents partenaires lors de ce plaidoyer politique et la mise en œuvre de nouveaux instruments internes de mobilisation de financement prévus par l'APGMV.

2.5.1.2.2. Sources possibles du financement du PAQ 2016-2020

Dans le cadre du financement du Plan d'Action 2016-2020, nous avons identifié les principales sources possibles pour la mobilisation du financement requis. Il s'agit notamment:

(i) Financement public national

- **Inscriptions de la** contribution statutaire annuelle des Etats membres actualisées à cent (100) millions au budget Programme du ministère de tutelle à la place dépenses communes ;
- **allocations dans le Cadre des Dépenses à Moyen Terme (CDMT)** des politiques budgétaires des Etats pour soutenir la réalisation de la composante nationale ;
- Affectation d'une partie des ressources issues de mécanismes internationaux de financement par la réservation d'allocations jusqu'à 10% des Portefeuilles de chaque pays au financement de projets nationaux labellisés de la Grande Muraille Verte.

(ii) Financement public international

- Consacrer une partie de la conversion des dettes du Pays dans le financement des projets de Développement Economique Local dans des zones de la Grande Muraille Verte sur les volets, aménagement et protection des écosystèmes et des systèmes de production, de gestion durable des terres, de l'agriculture familiale, du pastoralisme, des activités génératrices de revenus et du développement de l'entreprenariat rural.

STRATEGIE 2016-2020

(iii) Financement public régional et sous-régional

- Encourager les concours financiers des institutions communautaires régionales et sous régionales africaines (CEDEAO, UMA, UEMOA, IGAD, CEEAC, etc.).

(iv) Financement privé national et international

- Développer le partenariat Public/Privé à travers le package GMV (aménagement et conservation des ressources/ Développement économique local, Appui à la recherche et à la formation dans les métiers du Développement rural, Infrastructure de base) ;
- Favoriser le partenariat et l'accompagnement de l'initiative entrepreneuriale rurale par le secteur privé formel dans le cadre du développement communautaire dans le milieu rural.

(v) Financements des 09 Programmes Régionaux structurants (PRS)

Le Montant global recherché pour le financement des neuf (9) PRS est de l'ordre de 525 millions de dollars américains planifié sur la durée d'exécution des Programmes. Dans le cadre de la mobilisation des financements requis, des requêtes ont été préparées et soumises à des institutions notamment la Banque Africaine de Développement (BAD), la Banque Islamique de Développement (BID), l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et des missions d'experts sont programmées.

Dans le cas du PRS sur TAP, le montage financier est en cours.

Les concours financiers annoncés de la Banque mondiale de 2 à 6 milliards US \$), du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM), du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et d'autres pays et institutions ciblés (France, Turquie, Chine, Inde, Union européenne, Fonds arabes, fonds nordiques etc...) devraient faciliter la mobilisation du financement. Dans ce cadre une réunion de haut niveau avec les bailleurs est prévue en septembre 2016 en marge de la COP22 à Marrakech durant laquelle les engagements devraient être précisés.

(vi) Nouveaux Instruments GMV pour la mobilisation des financements.

La mise en place de ces instruments prévus au sein de l'Agence et en cours de finalisation devrait faciliter la mobilisation de ressources sur les Fonds Climat et les opportunités qu'offrent les finances Carbone. Il s'agit :

- **d'une Banque GMV carbone (BGMVC)** pour l'accompagnement financier et l'accélération de la mise en œuvre des Stratégies nationales d'atténuation et d'adaptation et le renforcement de la résilience des Communautés et Populations Locale des Etats membres de la GMV ;
- du **Fonds GMV d'Adaptation et de Résilience au Climat et de Développement Economique local (FARCDEL)** dans les Terroirs ;
- **d'un Fonds d'intervention aux Programmes et Projets (FIP)** pour faciliter la libération des quoteparts de l'Agence dans les Programmes en relation avec des partenaires.

2.5.2. Estimation sommaire des besoins indicatifs de financement du PAQ 2016-2020

L'estimation sommaire des besoins pour le financement du PAQ 2016-2020 donne un montant global de : **Mille quatre cent soixante cinq milliards six cent deux millions six cent mille (1465 602 600 000 FCFA), soit environ trois milliards 3 000 000 000 de dollars US.**

La ventilation des besoins financiers dans les rubriques principales est donnée sur les tableaux 9 et 10.

La planification financière est détaillée dans le Plan d'Action Quinquennal (PAQ 2016-2020), partie intégrante de la Stratégie.

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

2.5.2.1. Financement des Programmes et Projets (PPAP et PRS)

L'estimation sommaire des besoins en financements pour la mise en œuvre des 09 PRS des 15 PPAP des 5 Portefeuilles actualisés dans le cadre des Stratégies et des Plans d'Action nationaux 2016-2020 des Etats membres.

Les estimations sommaires prennent en compte les évaluations financières contenues dans les Plans d'Actions et fiches Techniques de projets des Pays compilées en 2015.

Les besoins en financement dans les cinq (05) ans de la Stratégie pour réaliser les PPAP dans chacun des Etats membres et les 9 PRS sont estimés à environ 3 milliards de dollars américains.

2.5.2.2. Activités de Coordination et de Suivi

Il s'agit d'activités transversales entrant dans les missions de l'Agence Panafricaine et celles des structures nationales et locales. Les ressources nécessaires portent essentiellement sur les charges d'exploitation correspondant aux frais liés aux activités transversales, notamment les réunions statutaires, les formations et perfectionnements ainsi que les séminaires, la communication et le plaidoyer. Dans le cadre de l'APGMV est également prévu le Fonds d'Intervention aux Projets et Programmes (FIP) servant à assurer les quote-parts dues aux titres des obligations contractuelles, les appuis au démarrage ou à la pérennisation de mini projets de Développement dans les terroirs et la gouvernance locale à la base. Pour les structures nationales, il s'agit d'appuis institutionnels en termes d'équipement et de renforcement de capacités.

Le montant global pour assurer les activités de coordination et de suivi est fixé à 5% du montant global du financement du PAQ 2016-2020 de la stratégie.

Dans le cadre de l'APGMV, il est prévu la mise en place d'un dispositif de suivi et de coordination régionale dénommé Système d'Information, Observatoire Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP) dont le financement figure dans les éléments du PAQ.

Tableau 9 : Estimation des besoins en financement des PPAP des Portefeuilles, des PRS et de la Coordination

	PORTEFEUILLES PROGRAMMES PRIORITAIRES D'ACTIONS PHARES (x 1000) FCFA					PROGRAMMES REGIONAUX STRUCTURANTS (x1000) FCFA	COORDINATION
	Gestion Durable des Terres et Économie Verte GDTECOV	Changement Climatique, Développement Economic Gouvernance	Recherche et Développement (RA&D);	Communication, Marketing et Plaidoyer (CMP)	Système d'Information, Observatoire, Alerte Précoce et Réponse (SIOBAP)		
2016	32 968 050	41 819 000	3 310 000	690 000	560 000	PRS 1 + PRS 2 + PRS 3 + PRS 4 + PRS 5 + PRS 6 + PRS 7 + PRS 8 + PRS 9	APGMV - PAYS 5% du montant global (PPPAP+PRS)
2017	77 104 000	52 830 000	4 580 000	920 000	1 390 000		
2018	136 614 000	68 822 000	5870 000	940 000	1 270 000		
2019	277 440 000	84 162 000	6 950 000	940 000	970 000		
2020	265 649 000	100 172 000	8 130 000	940 000	1 090 000		
TOTAL	748 357 000	347 819 000	28 840 000	4 016 000	5 280 000	261 911 000	

Tableau 10 : Ventilation des besoins en financement pour la mise en œuvre des Programmes Prioritaires et le programmes régionaux

PROGRAMMES ET COORDINATION		FCFA (x1000)	US Dollars (x1000)
PROGRAMMES PRIORITAIRES D'ACTIONS PHARES			
Programmes Prioritaires d'Actions Phares		1134 312 000	2 268 624
Programmes Régionaux structurants :		261 500 000	523 000
Sous Total 01 : Programmes Prioritaires et Programmes Régionaux Structurants		1395 812 000	2 791 624
COORDINATION			
Coordination APGMV et Etats Membres (5%)		69 790 600	139 581
Sous Total 02 : Coordination et suivi (APGMV et Etats Membres)		69 790 600	139 581
TOTAL GENERAL		261 911 000	2 931 205

CHAPITRE II : PLAN D' ACTIONS 2016-2020

2.5.3. Risques dans la mise en œuvre de l'Initiative GMV

La Grande Muraille Verte bénéficie de la Caution et de l'engagement des plus hautes autorités africaines. Elle est une bonne opportunité qu'offre l'Afrique à la Communauté internationale d'agir efficacement et en synergie pour la résolution des grands défis environnementaux, climatique, socio-économiques, d'insécurité alimentaire et d'intégration régionale auxquels elle est confrontée.

L'approche technique et la planification opérationnelle sont bien maîtrisées. Les fondamentaux juridiques, organisationnels et structurels sont mis en place et toute la dynamique opérationnelle impulsée. En outre au terme des cinq années de mise en œuvre du premier cycle quinquennal 2011-2015 l'appropriation de l'Initiative par les divers acteurs, les populations cibles et l'essentiel des Partenaires Techniques et Financiers est effective. Toutefois durant les cinq (05) années du second cycle 2016-2020, ces acquis seront consolidés au niveau de chaque Etat membre à travers des alliances nationales et des campagnes de sensibilisation vers les Communautés locales et auprès de la Communauté internationale par un plan de communication et de plaidoyer mieux élaboré et plus soutenu.

L'analyse du bilan quinquennal 2011-2015 fait ressortir des avancées significatives dans la mise en œuvre technique, la perception positive des divers acteurs et les nombreuses attentes liées à la réalisation de la GMV mais aussi des facteurs de risques majeurs pouvant ralentir l'exécution voire hypothéquer l'aboutissement de l'Initiative, tel que pré-planifié.

Ces risques sont essentiellement :

- **l'absence de volonté des Etats membres.** Le projet s'inscrit dans le cadre de Coopération continentale entre la Etats membres. La particularité de l'Initiative est la décision des pays à œuvrer ensemble et à faire les efforts solidairement. Ainsi l'engagement technique, politique et financier attendu de chacun des Etats membre et au moment opportun et conformément à la planification constitue une contrainte majeure dans la réalisation ;
- **la mobilisation et la planification des ressources financières.** Malgré l'engagement politique des pays et des partenaires techniques, financiers et scientifiques, les difficultés de mobilisation et la planification des financements malgré les nombreuses annonces ont constitué un des facteurs limitant dans l'opérationnalisation des programmes et projets de la GMV du PAQ 2011-2015. Les mécanismes de mobilisation des fonds domestiques et étrangers et le démarrage des accords de coopération peuvent aboutir à des retards et entraîner une démobilitation. De même l'absence d'une bonne planification et d'une orientation judicieuse vers de la valeur ajoutée pour les Communautés locales des ressources dédiées tant au niveau des Etats qu'au niveau de la Communauté internationale, peut accentuer une telle situation ;
- **l'instabilité politique et/ou d'insécurité dans les zones visées de la GMV.** L'insécurité globale, les conflits locaux, les problèmes fonciers, l'instabilité politique sont autant de risques dans l'approche régionale. Les Chefs d'Etat des pays du tracé et la Communauté internationale, doivent veiller à solutionner les contraintes actuelles et futures d'ordre sécuritaire dans le Sahel et en particulier dans les zones d'implantation de la GMV dont le caractère continental revêt un enjeu de développement économique de base et d'intégration à la fois politique et culturelle ;
- **les risques climatiques.** La variabilité climatique est un des paramètres stratégiques à prendre en charge dans tous projets de développement. L'impact du risque climatique est encore plus pesant dans le cas des zones arides où les minima annuels de précipitations sont pris en charge dans la planification des activités opérationnelles de terrain et agro-sylvo-pastorales ;

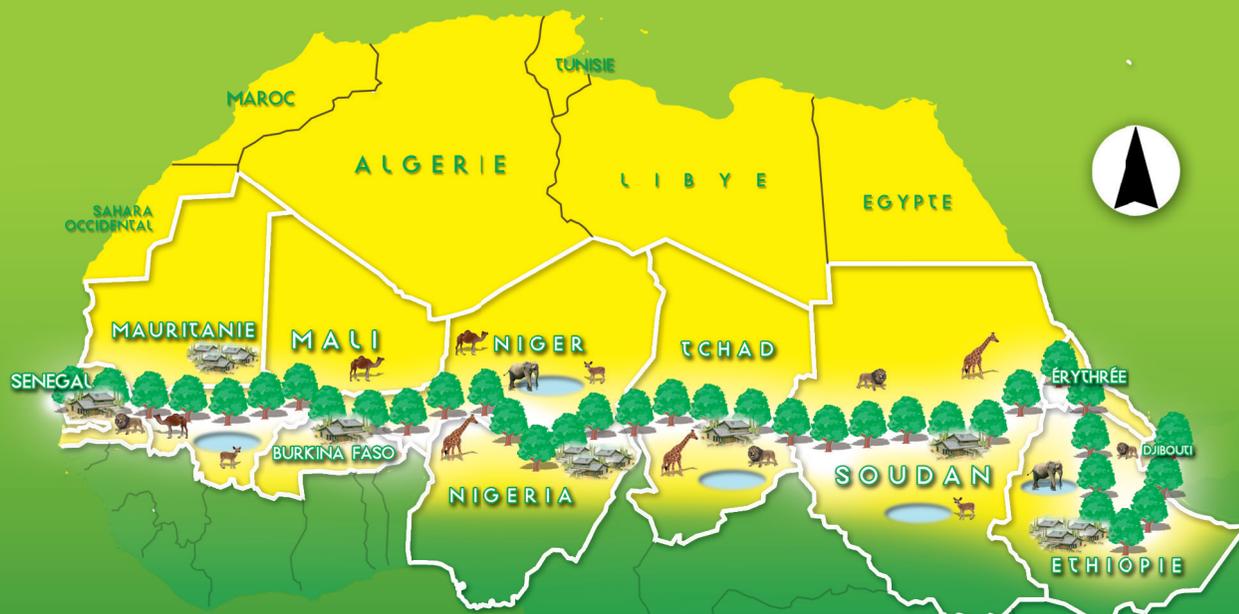
STRATEGIE 2016-2020

- **La coordination de l'initiative.** L'impact d'une coordination efficiente tant régionale nationale et locale est également un facteur important dans la réussite de l'Initiative. Des interventions multiples et non planifiées dans les différentes stations de l'échelle de gouvernance de l'Initiative sont contreproductives et installent un signal d'impréparation et de manque de logique d'approche qui peut décrédibiliser l'Initiative et refreiner l'ardeur et la confiance des Partenaires. Le respect des missions et rôles dévolus à chacune des stations politiques et techniques de la Gouvernance de l'Initiative est essentiel et doit être clairement établi dans la mise en œuvre de la présente Stratégie 2016-2020 de mise en œuvre de l'Initiative GMV.









INITIATIVE GRANDE MURAILLE VERTE, PORTEUSE DE VIE

Vision claire et Objectifs partagés, assurant la transformation des zones arides du Sahel par le rétablissement de la viabilité et la valorisation des écosystèmes et des systèmes productifs et créant à l'horizon 2025, des Pôles Ruraux de Production et de Développement Durable (PRDD) contribuant aux Objectifs de Développement Durable (ODD) ;

Initiative, à travers une Stratégie de Développement Durable pour l'Adaptation et la Résilience des Communautés et populations locales au Changement Climatique afin d'assurer l'Intégration, la Sécurité et le Développement dans les Terroirs sahéliens d'Afrique ;

Engagement, par une Volonté politique forte et renouvelée ainsi qu'un investissement des Etats Saharo-Sahéliens d'Afrique : Burkina Faso, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Soudan, Tchad.

POUR LES POPULATIONS ET PAR LES POPULATIONS



BP : 5059 Nouakchott - Mauritanie - Tél. : +222 45 25 56 88
Site web : www.grandemurailleverte.org